

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, À FLEURIER, SALLE FLEURISIA

Présidence : M. Roland Schorderet (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Malo Bortolini ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; Stevan Rosselet ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie Danièle Bruttin-Troutot ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Eric Sivignon ; Lydie Sivignon ; Alexandre Toimil et Pierre Wexsteen (*arrivé à 19h39*).
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher (*arrivée à 19h35*).
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : M. Manfred Neuenschwander.

Excusés : 4 membres – M. Raoul Bovay (PLR) ; M. Jean-Michel Rossetti (PLR) ; M. Gabriel Cimenti (PS) et M. Loris Vuilliomnet (PS).

Absent : 1 membre – Jean-Paul Christen (PLR)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 14 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019
4. Rapport intermédiaire d'information relatif à la redynamisation du CSR
5. Réponse à la Motion du groupe PS : « Etat du patrimoine immobilier de la commune »
6. Budget 2020
7. Arrêté relatif à l'impôt foncier
8. Arrêté relatif au taux de couverture du financement de la taxe déchets par l'impôt
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole pour soumettre une résolution avec une clause d'urgence concernant la famille Ayvazov-Korolova, de Noiraigue, dont il expose la situation. La clause d'urgence est demandée puisque la pétition en faveur de cette famille court jusqu'à demain, 17 décembre 2019.

Aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

L'ordre du jour accepté se présente ainsi :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019
4. Rapport intermédiaire d'information relatif à la redynamisation du CSR
5. Réponse à la Motion du groupe PS : « Etat du patrimoine immobilier de la commune »
6. Budget 2020
7. Arrêté relatif à l'impôt foncier
8. Arrêté relatif au taux de couverture du financement de la taxe déchets par l'impôt
9. Communications du Conseil communal
10. Résolution urgente en faveur de la famille Ayvazov-Korolova, de Noiraigue
11. Interpellations et questions

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucun courrier n'est parvenu au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. RAPPORT INTERMÉDIAIRE D'INFORMATION RELATIF À LA REDYNAMISATION DU CSR

Le président rappelle le point 3.25 du Règlement général qui stipule qu'une discussion est possible à l'issue d'un rapport d'information, mais qu'aucun vote ne peut intervenir. Il laisse ensuite la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Le Centre sportif a mal à son image, il souhaite gagner de nouveaux clients.*

Au départ, une réflexion était menée sur la communication et sur l'image. Dans le même temps, le postulat des Verts, de l'UDC et de l'Indépendant est venu compléter le tableau. C'est dans ce cadre que nous avons lancé un premier travail avec notre mandataire.

Une de nos premières réflexions a été : pour communiquer il faut avoir un contenu clair. C'est quoi le CSR ? c'est pour qui le Centre sportif ? Qu'est-ce qu'on attend du Centre sportif ?

Un premier constat est que l'image date de plus de 20 ans. C'était l'époque de sport en cuissette, de protection de la population. Aujourd'hui, les attentes dans les centres liés aux loisirs ont fondamentalement changé.

Le processus de redynamisation a été mis en route à travers diverses étapes. Tout d'abord, par la création d'ateliers avec des utilisateurs réguliers pour comprendre qui utilise le Centre sportif ? Comment ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui donne satisfaction ? Et qu'est-ce qu'il faudrait améliorer ?

Il y a aussi les personnes qui ne connaissent pas ou mal le Centre sportif et qui l'utilisent peu. De là est né le projet de lancement d'une grande enquête par Internet avec des buts multiples :

- *Permettre une appropriation du projet par la population ;*
- *Associer un public large à nos réflexions.*

Nous avons reçu pas loin de mille réponses, mais aussi des centaines de commentaires dans les questions ouvertes ainsi que des commentaires de fond.

Une remarque à ce stade : L'enquête n'est pas scientifique, travaillée sur un échantillon représentatif de la population. Le souhait au travers de cette enquête était de s'adresser, à travers internet, à tout un chacun, tous ceux qui se sentent concernés par le Centre sportif, ceux qui le critiquent, ceux qui le louent aussi parfois, et de pouvoir entendre tous ces retours positifs et négatifs. Si l'enquête avait été ciblée, à travers un public test, les résultats auraient été très différents, certainement plus nuancés. Au terme de cette enquête, nous faisons, comme vous, le constat que l'image du Centre sportif est mauvaise. Le pourcentage de personne qui recommanderaient le Centre sportif s'élève à -41% chez les privés et chez les pros -19%. Ces chiffres ne sont pas bons. On remarque que les gens sont critiques, mais l'on perçoit dans les commentaires qu'ils veulent y croire, qu'ils sont attachés au Centre sportif. On constate aussi une grande méconnaissance des prestations ! Beaucoup de choses demandées existent déjà. Il est impératif de changer l'image et de faire connaître les prestations offertes. On constate également que ce qui est connu est en général apprécié, que l'image est très positive à l'externe du Vallon, mais au contraire beaucoup plus négative à l'interne du Vallon. Bien entendu il y a le poids de l'histoire et des querelles passées, mais cela n'explique pas tout.

Aujourd'hui, nous vous présentons un rapport d'information intermédiaire et souhaitons entendre vos avis sur la direction proposée même si à ce stade, aucun vote ni crédit ne sont requis.

Ce rapport n'est pas un programme détaillé de ce que nous allons faire ces dix prochaines années, mais d'une direction, des thèmes sur lesquels nous entendons travailler par étape pour faire évoluer le Centre sportif.

Un des constats relevés par l'enquête est que les prestations sont de qualité, mais le service et l'accueil sont à améliorer. La promotion et le marketing sont à mettre en place. Il faut un changement radical du mode de communication associé à une nouvelle culture d'entreprise et une nouvelle image du Centre sportif.

Sur le plan financier, les investissements à consentir seront modestes à l'échelle du bâtiment mais nous attendons beaucoup de retour par un accroissement de la clientèle externe. Sur le plan pratique, il s'agit d'abord de la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing depuis le premier trimestre 2020 ; ces éléments sont inclus dans le budget du Centre sportif 2020.

La création d'un espace d'accueil plus clair et plus efficace fera l'objet d'un premier crédit qui devrait être soumis au Conseil général en mars 2020. Ce crédit est dans la planification des investissements pour 60'000 francs.

La deuxième partie de l'année verra le déplacement du fitness du sous-sol vers l'espace actuellement occupé par l'administration pour le rendre plus visible et plus attrayant. Le montant des travaux est également prévu dans la planification des investissements pour 150'000 francs. Pour cet objet, un plan des attentes en termes de fréquentation accompagnera la demande de crédit. Pour mémoire, les chiffres donnés quant à l'augmentation de la fréquentation du Wellness suite à son réaménagement ont été atteints.

Des réflexions sont actuellement menées concernant l'espace occupé par l'ancien restaurant et l'accueil parascolaire. Les délais vont dépendre du dossier de l'accueil parascolaire.

Un autre point actuellement en gestation est l'hébergement qui devra, à terme, répondre à des exigences différentes de celles qui ont présidé lors de sa création. Il s'agit d'une part d'un objet de copropriété qui est géré en direct avec l'ECAP et, d'autre part, cet investissement devra faire l'objet d'un business plan à coordonner avec la plateforme touristique de Val-de-Travers.

Un mot encore pour relever que les coûts du Centre sportif sont en diminution régulière ces dernières années et que nous entendons garder ce cap auquel nous souhaitons ajouter de nouvelles recettes. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. Alexandre Toïmil (PS) s'exprime ainsi : « *Le rapport intermédiaire concernant la redynamisation du Centre sportif nous est apparu très complet. Le degré de participation à l'enquête de satisfaction a dépassé toutes les attentes, preuve de l'attachement de la population pour ce bel outil.*

Voici entres autres ce qui a retenu notre attention : il est grand temps de prendre une nouvelle direction et la nouvelle stratégie nous semble prendre la bonne voie. Nous tenons à rappeler que nous avons de la chance de posséder une infrastructure pareille ici à Val-de-Travers. D'autres régions équivalente à la nôtre, voir plus importante au niveau de la population, aimeraient pouvoir en dire autant.

En espérant à l'avenir que ce bel endroit puisse jouir de la réputation qu'il mérite, qu'il puisse rayonner à sa juste valeur et satisfaire nos chers concitoyens, nous incitons à continuer le travail dans ce sens. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend ensuite la parole : « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport d'information intermédiaire dont l'objectif est de « redéfinir les valeurs du Centre sportif régional et ses axes de développement, déployer une stratégie de communication, mettre en place une culture client, créer de nouvelles offres combinées et mettre en place un suivi clientèle dynamique ».* La réponse à notre postulat déposé il y a environ deux ans consiste à proposer au Conseil général quelques outils ciblés autour du marketing pour redynamiser le Centre sportif.

Il y a une année que le Conseil général a approuvé la proposition de réforme du Centre sportif régional, telle que présentée par le Conseil communal. Il revient aujourd'hui avec la présentation d'un nouveau rapport sur les avancées et les précisions concrètes souhaitées par le Législatif.

Nous avons donc pris connaissance avec intérêt de ce rapport d'analyse de repositionnement du Centre sportif du Val-de-Travers. Ce rapport a été élaboré par deux spécialistes de Starterland. Nous avons été séduits par l'approche très neutre et sans tabous. Nous avons également apprécié la méthodologie, la clarté du contenu, sauf quelques lacunes, et la réorganisation des axes de développement et la lisibilité donnée. Si l'on prend le parcours de la vie d'un produit, il est désormais confirmé que le Centre sportif de 2001 est sur le déclin et ne répond plus aux attentes des utilisateurs d'alors. Nous nous attendions donc à découvrir de nouvelles orientations de développement avec d'éventuels nouveaux investissements pour le redynamiser/le booster, et pas uniquement une réponse de nature marketing ou « branding ». Oui, le déficit de communication et de notoriété a trouvé réponse dans le rapport du Conseil communal d'aujourd'hui. Nous avons bien sûr quelques remarques.

La première concerne la qualité des données récoltées à partir du questionnaire. Le Conseil communal dit que « notre mandataire a mené une enquête approfondie de type « quantitative » et ceci tant pour le public-cible des particuliers que celui des entreprises. Deux questionnaires en ligne ont été conçus avec 16 et 19 questions et publiés sur les réseaux sociaux. La campagne s'est déroulée du 17 juin au 22 juillet 2019 et a récolté 863 réponses au total, plus précisément 765 pour la clientèle des particuliers et 98 pour le public-cible « entreprises ». ».

On relève alors que les 863 personnes/entreprises qui ont rempli le questionnaire n'ont pas répondu à toutes les questions et que, pour une recherche statistique substantielle, quelques paramètres importants manquent. Dans le document de Starterland, la somme des réponses aux différentes questions est presque partout indiquée, ce qui est important. Ce sont ces petits chiffres que vous trouvez, si vous regardez bien, en haut des profils (cercles etc.) à gauche. Les profils, eux, par contre, montrent seulement les pourcentages du nombre de personnes qui ont répondu à la question : parfois il ne s'agit même pas de la moitié des participants !

Pour illustrer cela, voici un exemple : un professeur a 27 élèves. Il leur demande : « trouvez-vous que votre prof est un bon prof ou non ? » Deux élèves répondent « oui », les autres s'abstiennent. Le professeur peut dire : « 100% de mes élèves trouvent que je suis un bon prof ».

Mesdames, Messieurs, regardez bien le rapport du Conseil communal ! Vous y trouvez seulement quelques profils avec quelques remarques, mais aucun « petit chiffre » indiquant la somme des

réponses. Bien sûr dans l'annexe, on trouve plus d'informations, l'avez-vous vu ? Prenez par exemple le thème de la perception de l'image du Centre sportif. Sur 98 entreprises, il n'y en a que 47 qui ont répondu à cette question et dans le profil, ces 47, qui ne représentent même pas les 50% font les 100% !!! et ce n'est pas le seul cas ! Voyez comme les données peuvent être biaisées...

Nous remarquons également que les résultats font que le Centre sportif a une mauvaise réputation. La conclusion est que nous devons être extrêmement prudents avec nos investissements. Nous avons le choix entre deux directions : pour le meilleur ou pour le pire. L'avenir va nous donner la réponse. À côté de cette incertitude, nous voyons presque dans tous les profils le pourcentage des réponses neutres (c'est-à-dire « je ne sais pas »), une autre forme d'abstention. On peut supposer que leur réponse vient du fait qu'on a de moins en moins de temps pour ce qui ne touche pas l'engagement professionnel. D'autres n'ont peut-être pas répondu parce qu'ils n'ont pas de travail payé et n'ont pas d'argent pour des loisirs coûteux.

Finalement, cette enquête avec si peu de réponses à certaines questions n'est pas vraiment représentative. Les différentes réponses détaillées montrent que l'intérêt pour le Centre sportif est quand même grand. Nous pouvons donc au minimum espérer que les investissements amélioreront l'image du Centre sportif qui se présentera bientôt sous un autre nom.

Notre dernière remarque porte sur l'essence même de notre postulat. En effet, nous y demandions une étude accompagnée d'un plan de développement et de promotion/marketing ainsi qu'un plan des investissements futurs (état des infrastructures, rénovations, mises à niveau dans un horizon de 10 à 15 ans). Il y était également question de répondre aux besoins de la population vallonnaise et de développer des axes novateurs dans l'idée de créer un centre attractif pour les activités sportives et pour les manifestations. Le rapport du Conseil communal nous donne des réponses à presque toutes les demandes, mais pas à un horizon de 10 à 15 ans comme nous l'avions demandé. Devons-nous craindre que la spirale des investissements et des subventions va continuer à monter ? Le tourisme, le loisir et le sport nous coûtent déjà beaucoup et nous devons prendre en considération que des infrastructures de base (les piscines et le télésiège par exemple) ne vont jamais être rentables, car en effet c'est un service de la commune offert à sa population. Ce sont les autres infrastructures qui ne doivent pas peser sur les coûts de la commune.

Soyons modestes : le luxe n'est pas une priorité pour le Vallon !

Ce qui manque encore dans la vision pour le Centre sportif, c'est la transformation du restaurant et les coûts qui seront nécessaires. Si le rapport nous dit « Aujourd'hui, il est clair qu'un réel changement doit avoir lieu si nous désirons, dans les prochaines années, augmenter l'attractivité et la rentabilité de ce Centre. Cela permettra également de proposer une réelle plus-value aux habitants de la commune ainsi qu'au secteur touristique qui augmentera dans les années à venir si son potentiel est correctement exploité. » Nous sommes d'accord avec ce qui touche l'attractivité. Pourtant, le problème reste la rentabilité du Centre sportif qui, jusqu'à maintenant, était nulle, ce qui reste préoccupant.

À lire le rapport, nous avons le sentiment qu'il faut changer l'emballage et qu'alors tout ira bien. Faire dans l'événementiel et le culturel est un métier en soi. Cela nécessite un savoir-faire particulier qui doit être renouvelé sans cesse pour rester dans le coup. Nous nous demandons finalement si c'est bien le rôle d'une commune. Nous nous demandons donc qui va s'occuper de l'organisation de ces activités. Est-il prévu que ce soit la commune ? »

Le président signifie à M. Salvisberg qu'il souhaite qu'il soit plus concis lors de ses prochaines interventions, afin que chacun puisse avoir un temps de parole à peu près équivalent.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique avoir deux remarques au sujet de ce rapport d'information : la première pour dire que son groupe est pleinement satisfait de la réponse du Conseil communal, notamment sur la diminution continue des coûts de fonctionnement ainsi que sur la redynamisation marketing. En ce sens, il invite le Conseil communal à poursuivre sur cette voie.

La deuxième remarque est d'ordre formel : il rappelle qu'au niveau de l'article 3.25, alinéa 2, du Règlement général, que la discussion n'est pas ouverte au terme d'un rapport d'information, qu'il

soit intermédiaire ou définitif, hormis si l'assemblée en fait la demande, soit par un vote formel sur l'ouverture ou non d'une discussion.

Le président déclare qu'il a souhaité donné directement la parole aux groupes afin de gagner un peu de temps, ce qui ne lui a pas valu grand-chose.

Mme Adriana Ioset (POP) prend ensuite la parole : « *Intervenir sur la redynamisation du Centre sportif de Couvet le même soir où le Conseil général se prononcera sur un budget déficitaire n'est pas chose aisée.*

La première réflexion du groupe POP à ce sujet porte sur la fréquence des études externalisées par notre commune. À notre avis, en attendant de meilleurs temps, Val-de-Travers devrait éviter d'engager des spécialistes pour faire des études qui finissent par nous dire ce que nous savions déjà. Dans notre rôle de représentants de nos concitoyens, nous avons soutenu et soutenons toujours le choix d'un Conseil communal professionnel que nous considérons capable de s'entourer de collaborateurs idoines.

De l'étude du rapport qui nous est présenté ce soir, nous concluons que notre Centre sportif est un lieu où les Valloniers peuvent faire du sport, ce qui nous semble être son but initial. Nous comprenons aussi qu'une meilleure communication et quelques aménagements ne nécessitant pas d'investissements lourds suffiront pour améliorer sa gestion et augmenter sa popularité. De ce point de vue, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre la voie entamée, tout en adaptant les propositions de l'étude de Starterland à l'état des finances communales et coupant court à toute transformation luxueuse. Concernant les dépenses, nous invitons notre Conseil communal à poursuivre dans la philosophie qui l'a amené à faire décorer le giratoire du Pont des Chèvres par des employés communaux. Tant que nous serons dans les chiffres rouges. »

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) s'exprime ainsi : « *Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport intermédiaire. Il en ressort une analyse très complète des éléments à modifier et à améliorer. Il complète bien le rapport établi l'année dernière à la même période.*

Le groupe a relevé la diversité des modifications proposées ainsi que l'analyse très complète des besoins et ressentis de la clientèle. Les interrogations que nous avons encore à ce stade et que nous ne voyons pas apparaître dans le rapport sont entre autres :

- *Quelles sont les étapes déjà réalisées depuis le rapport de l'année dernière ? En effet, celui-ci faisait mention d'un certain nombre de mesures à réaliser à court terme et à moindre coût comme : de rendre l'accès Wellness plus visible depuis la piscine, de soigner l'accueil, de prévoir des aménagements précis pour la pose d'affiche et pour la communication, de planifier des soirées d'initiation à la grimpe, d'harmoniser les visuels pour la communication, de créer une page Facebook, etc. Ces éléments ne nous semblent pas très compliqué à mettre en place. L'ont-ils été ?*
- *Quelles sont les positions de la commission du Centre sportif et de la direction du Centre par rapport à ces différentes propositions ? Ont-ils été consultés ?*
- *Quelles seront les prochaines étapes du point de vue temporel et surtout quelles seront leurs coûts ?*

Dans l'ensemble nous sommes satisfaits de ce rapport mais nous aimerions maintenant des actions concrètes sur le terrain afin d'améliorer les différents points « critiques » mentionnés par Starterland. Nous n'aimerions pas avoir à recevoir un troisième rapport dans une année avec uniquement des propositions et rien de concret.

La dynamisation du Centre sportif nous tient à cœur et nous aimerions que ce dossier avance. Comme il s'agit d'un rapport intermédiaire d'information nous n'avons pas à nous prononcer sur la pertinence de ce document ou non. Nous pouvons simplement nous réjouir des futures améliorations qui seront, nous l'espérons, effectuées rapidement et surtout en concertation avec la commission du Centre sportif, si possible avant leur réalisation !

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leurs remarques pertinentes dont il sera tenu compte et qui seront intégrées dans le prochain rapport qui sera soumis au Conseil général, il l'espère, au mois de mars. À ce moment-là, des éléments par rapport à la communication seront connus. Il espère pouvoir répondre à certaines des attentes exprimées par le Législatif et le rassurer sur d'autres de ses inquiétudes. Il remercie également l'Assemblée pour son soutien à la démarche engagée.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE PS : « ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE »

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) présente le rapport du Conseil communal en réponse à la motion déposée le 10 décembre 2018 par le groupe socialiste, qui concerne l'état du patrimoine immobilier de la commune. Ce rapport est synthétique, factuel et permettra aux conseillers généraux de pouvoir analyser la situation. Il se présente en trois volets, tout d'abord une partie récapitulative du patrimoine immobilier, donc un inventaire de l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif, pour permettre au Législatif d'identifier la quantité de bâtiments et à quel domaine ils sont versés. Il y a ensuite, en point 3, la planification des objets loués, soit les appartements, avec leur état (bon, moyen ou vétuste), les coûts de location, les revenus locatifs et où ils se situent. En troisième partie est présentée la planification par bâtiment, donc la partie louée, mais également son enveloppe, avec un certain nombre de travaux à planifier dans les années à venir pour pouvoir les maintenir en état.

Dans ce rapport figure également la notion du fond communal pour l'énergie, qui a été acceptée par le Conseil général il y a une année et demi et qui permettra à la commune d'améliorer certains assainissements. Un inventaire des possibilités a été établi.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Lebet (PLR) s'exprime ainsi : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal sur l'état du patrimoine immobilier communal et il en remercie ses auteurs. Ce rapport constitue non seulement une synthèse de l'ensemble du patrimoine administratif et financier de chaque village mais également de son état, des coûts des travaux et des délais estimés pour ces travaux. Ce rapport représente donc une vue d'ensemble intéressante de l'état des biens immobiliers de la commune mis à disposition des membres du Conseil et un outil de réflexion sur les coûts et revenus de ces biens notamment en ce qui concerne le patrimoine financier. »*

À ce sujet, le groupe PLR estime qu'il serait intéressant d'évaluer la pertinence de conserver ou non dans l'immobilier communal certains biens du patrimoine financier et une réflexion dans ce sens pourrait être effectuée en collaboration avec la commission des bâtiments.

En conclusion, le groupe PLR accepte le contenu du rapport du Conseil communal relatif à l'état du patrimoine immobilier de la commune et accepte le classement de la motion. »

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) prend ensuite la parole : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal, plus particulièrement la gérance des bâtiments pour ce rapport, qui répond aux attentes exprimées au travers de notre motion. »*

Le document établi permet désormais de disposer d'une vision large de la situation, bâtiment par bâtiment, appartement par appartement.

La réflexion aurait peut-être pu être poussée plus loin en faisant apparaître, en regard des revenus locatifs, les charges de chaque bien.

En l'état, la réponse nous satisfait, dans la mesure où la situation est globalement maîtrisée, comme en atteste le taux moyen de rendement de notre patrimoine.

De plus, ce document permettra à l'avenir de disposer d'un suivi plus précis, au travers notamment de la commission des bâtiments.

Notre groupe salue la politique du Conseil communal qui veille à proposer des appartements à des prix souvent modestes, tout en l'invitant à maintenir sa politique de révision des loyers en fonction des rénovations entreprises : notre commune ne manque pas de logements à prix accessibles, mais surtout de logements de qualité, susceptibles d'attirer de nouveaux habitants.

Nous incitons également le Conseil communal à évaluer la situation de ses locataires afin de pouvoir faire bénéficier de logements abordables celles et ceux qui en auraient le plus besoin. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Nous saluons le travail conséquent qui a été réalisé et qui nous donne maintenant une vision plus claire de notre parc immobilier. En termes de futurs investissements, cela représente pas loin du million à court et moyen terme, autrement dit, cela fait à peu près deux millions d'ici six ans.*

On voit finalement que les biens sont très divers : des immeubles locatifs, des garages, des locaux commerciaux, des domaines, des vieilles fermes le tout hérité des anciennes communes. On remarque qu'il y a tout de même quelques locaux ou appartements qui n'ont pas trouvé preneurs.

Nous estimons que le rapport du Conseil communal répond à la motion et nous accepterons son classement. Toutefois, nous pensons qu'une réflexion de fonds doit être menée impérativement et sans tarder par rapport à la politique immobilière à suivre. Ce n'est pas le tout de se targuer d'avoir un patrimoine immobilier étoffé, mais il faut également se donner les moyens de l'entretenir en tenant compte de toutes les autres priorités et difficultés financières auxquels la Commune doit faire face. Nous l'avions déjà évoqué lors de l'investissement récent pour le domaine des Oeillons. Ceci repose également la question de l'outil de suivi et de priorisation des travaux. Avec une vision à cinq, dix et quinze ans, un tel outil permet d'avoir toutes les cartes en main pour mener une politique immobilière efficiente, ce qui nous semble essentiel à mettre en place. »

Mme Ioset (POP) s'exprime ainsi : « *Le groupe POP remercie le Conseil communal d'avoir répondu à la motion socialiste par ce bon rapport qui permet une vision à moyen terme de notre patrimoine immobilier.*

Nous soulèverons deux points qui méritent un approfondissement : d'un côté, nous aimerions savoir si les prix de location des appartements appartenant à la commune tiennent compte du revenu des locataires. Si ce n'est pas le cas, nous présenterons une motion dans ce sens. Selon nos convictions, une commune propriétaire se doit d'être socialement équitable.

Aussi, nous trouvons qu'il y a une réflexion à mener sur l'opportunité de conserver tous les éléments du patrimoine qui nous est présenté ce soir, surtout quand ils sont peu ou pas rentables. Est-ce bien le rôle d'une commune que d'administrer des bâtiments autres que ceux qui sont affectés au fonctionnement de notre communauté ?

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) prend ensuite la parole : « *Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la motion du groupe socialiste sur l'état du patrimoine immobilier de notre commune.*

Notre groupe remercie le Conseil communal pour l'excellente qualité de ce rapport, qui est un excellent outil de travail.

Nous accepterons le classement de la motion. »

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour le bel accueil de ce rapport. Comme relevé par certains, il reste encore passablement de questions sur le patrimoine communal. Il est intéressant de remarquer que beaucoup se questionnent par rapport à la vente d'éventuels bâtiments, ce qui a déjà été fait ; depuis dix ans, deux bâtiments ont été vendus et un troisième le sera prochainement. Cette réflexion est donc déjà menée par l'Exécutif. En moyenne, les bâtiments communaux rapportent entre 2,5 et 3,5%, ce qui est mieux que de les vendre et placer de la liquidité en banque, ce qui rapporterait moins au vu des taux d'intérêts actuels. La commission des bâtiments est également impliquée dans la réflexion des ventes.

Le taux de remplissage des appartements est également un élément important ; certains appartements sont occupés depuis de nombreuses années et il est difficile de les faire évoluer du fait que les loyers sont bas. Toutefois, chaque fois que des améliorations sont effectuées, le prix de la location est revu.

La commune dispose déjà d'un outil efficient, le rapport montre bien toutes les informations qu'il a été possible de ressortir sur les différents bâtiments. Un suivi est effectué et le Conseil général alloue chaque année un budget pour l'entretien (petit et gros) des bâtiments, qu'il est évidemment possible d'augmenter afin d'accélérer le processus de remise à niveau ou en tout cas de maintien.

M. Fatton indique encore qu'il n'y a pas de corrélation entre le prix de location et les locataires. Bien souvent, on trouve des appartements relativement bon marché pour des petits revenus au Val-de-Travers et ils s'en vont assez rapidement. On constate que, dans le privé, le prix des locations diminue, puisqu'il y a énormément de biens sur le marché, également de qualité, à des prix relativement bas.

Ce dossier sera repris dans le cadre de la commission des bâtiments afin de définir comment mettre en œuvre les différentes propositions qui ont été faites ce soir. Un retour sera fait au Conseil général d'ici une année ou six mois sur l'évolution des bâtiments et les options qui pourraient être prises au niveau de la vente ou de l'amélioration de la partie locative.

La parole n'étant plus demandée, le président passe directement au vote du classement de la motion du groupe socialiste relative à l'état du patrimoine immobilier de la commune. **C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte le classement de cette motion.**

6. BUDGET 2020

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) fait remarquer que le budget présenté ce soir s'inscrit dans la lignée des exercices précédents. Depuis 2016, la commune connaît une situation particulièrement difficile. Elle l'a toujours été pour Val-de-Travers, puisque les budgets ont malheureusement toujours été déficitaires, avec la plupart du temps, dans les premières années, de bonnes surprises lors du bouclage. Des surprises qui étaient aussi le fruit d'un travail mené en conséquence. Depuis 2016, il faut constater que la situation est devenue particulièrement difficile, avec un fort ralentissement conjoncturel, avec une diminution de la population ces deux dernières années qui se traduit dans le budget 2020.

Ce contexte s'accompagne d'une réforme fiscale, qui diminue à court terme les revenus communaux. C'est un pari qui a été tenté par l'ensemble des collectivités neuchâteloises : canton et communes ensemble. Des effets positifs sur le long terme sont attendus, mais sur le court terme cela représente une petite diminution de revenu qui impacte la commune.

M. Mairy n'entre pas dans le détail du budget puisque cela pourra être fait au travers des questions et des amendements des groupes, mais s'en tiendra aux éléments principaux.

Le déficit de 3,5 millions, avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, est très proche de celui de l'exercice en cours (2019). Le prélèvement à cette réserve permet de descendre sous la barre des 3 millions. Il correspond à la marge de manœuvre que le Conseil communal ne peut pas

encore utiliser sur l'année à venir qui aurait permis de compenser d'avantage les pertes fiscales dues à la réforme de la fiscalité. C'est pour cette raison que l'Exécutif s'est permis de proposer au Conseil général d'actionner ce mécanisme, en tout cas de prévoir de l'actionner puisque c'est lors du bouclage des comptes 2020 qu'il sera déterminé s'il est pertinent ou pas de le faire. M. Mairy reviendra plus tard sur l'importance de ce déficit, puisque c'est lui qui conditionne directement le plafond des investissements communaux.

Les éléments marquants du budget sont, outre la diminution des recettes, d'une part la stabilisation des charges de personnel, qui n'est pas directement visible au budget, puisqu'il intègre des hausses qui ont été décidées en cours d'année 2019, avec le soutien du Législatif, principalement en matière de structures d'accueil pré- et parascolaire. Ces engagements ne se voyaient pas au budget 2019, ils sont ainsi répercutés sur 2020, ce qui explique l'augmentation de ce poste avec également une légère hausse au service des ambulances, qui est, elle, liée à la mutualisation des coûts, mais qui est en phase avec le montant reversé à la commune pour faire fonctionner ce service.

En matière de politique du personnel, le Conseil communal a décidé, pour la première fois, de ne pas octroyer d'échelon automatique. Cette mesure n'a pas été prise de gaité de cœur, elle traduit la difficulté de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Elle est surtout vue comme un moindre mal, dans la mesure où l'Exécutif se refuse toujours à diminuer la structure de l'effectif communal, sauf lorsque de bonnes opportunités se présentent, offrant de nouvelles synergies ou de nouveaux modes d'organisation. Diminuer de manière linéaire les effectifs aurait pour conséquence de baisser les prestations alors qu'il est important de garder la commune autant attractive que possible.

Les autres charges sur lesquelles la commune a une maîtrise directe sont celles des biens, services et marchandises. Elles restent globalement bien maîtrisées par le Conseil communal et les services, puisque depuis quelques années maintenant, elles sont tirées vers le bas et, chaque année, le seuil sous lequel il est de plus en plus difficile d'aller semble atteint. Des petites optimisations sont chaque fois recherchées, parfois de petits montants, mais qui, mis bout-à-bout, permettent d'avoir des charges, au bouclage en tout cas, qui se sont révélées en diminution.

Du côté de la réforme fiscale, le Grand Conseil a voté une réforme qui concernera à la fois les personnes morales et les personnes physiques. La diminution d'impôt pour les personnes morales a été estimée par le service des contributions à une perte de 220'000 francs pour notre commune. La diminution de l'impôt pour les personnes physiques va se déployer en deux temps : une première série de mesures sur 2020, avec une baisse des recettes de l'ordre de 730'000 francs et une deuxième série de mesures en 2021, d'un montant à peine inférieur.

Cette réforme a été pensée avec plusieurs mécanismes de compensation pour les communes. Notamment l'introduction d'un impôt foncier pour les personnes physiques. Jusqu'à présent, il ne concernait que les personnes morales et principalement les fondations et les entreprises pour les immeubles de rentes. L'Exécutif propose de l'introduire également auprès des personnes physiques, obligatoirement à la même hauteur que pour les entreprises, à savoir 1,6‰. L'élargissement de l'assiette de cet impôt permet de compenser assez largement la diminution due à la réforme de la fiscalité, mais pas complètement, dans la mesure où le législateur a voulu avec cette réforme que les contribuables neuchâtelois, qu'ils soient ou non propriétaires, en sortent gagnants. Ceci ne sera pas le cas pour les propriétaires qui n'habitent pas dans le canton, puisqu'ils ne bénéficieront pas de la baisse de la fiscalité sur le revenu. C'est pourquoi, du côté de notre commune, mais de l'ensemble des communes en général, cette réforme a été soutenue.

L'année a été marquée par plusieurs autres réformes sur le plan cantonal. Principalement la réforme de la péréquation ; le rapport indique les différents mécanismes qui ont été touchés. Il s'agit de la péréquation des charges qui a été modifiée, elle était favorable à Val-de-Travers précédemment ; aujourd'hui quasiment plus. Le nouveau système de péréquation introduit un bilan qui est globalement neutre sur les différents centres de péréquation, par contre, cette réforme de péréquation des charges a été accompagnée d'une révision de la péréquation des ressources, une révision du fonds de répartition de l'impôt des entreprises et le maintien de la clé de répartition de l'impôt actuel des frontaliers. Ce qui fait que, sur cette importante réforme menée en 2019, l'impact final pour notre commune est nul. Les inquiétudes évoquées l'année dernière, soit d'avoir une perte de ressources, ne se sont pas concrétisées grâce au travail entrepris, avec les autres communes et le Canton, sur un modèle qui a préservé les intérêts des communes défavorisées comme la nôtre.

M. Mairy donne encore quelques éléments par rapport à la politique de personnel : le gel de l'échelon permet d'économiser quelque 160'000 francs. Le Conseil communal a estimé qu'il est « plus facile » de l'introduire en 2020, dans la mesure où il a été décidé d'indexer les salaires à l'IPC, ce qui permet de faire en sorte qu'aucun collaborateur ne verra son salaire diminuer l'année prochaine. Il est important pour l'Exécutif de garder des signaux positifs envers ses services, même si les temps sont difficiles, puisqu'il a la conviction que si la situation peut s'améliorer, c'est avant tout en rendant la commune toujours plus attractive, en faisant en sorte que davantage d'entreprises et de contribuables viennent s'y établir. Si on veut que la commune soit attractive, il faut qu'elle donne envie, que ses prestations soient de qualité. Celles-ci sont rendues par le personnel communal qu'il est important de garder motivé. Ainsi, pour les collaborateurs qui habitent la commune, le Conseil communal a proposé l'introduction d'une petite prime de domiciliation, relativement symbolique, mais qui démontre la cohérence par rapport à tous les efforts qui sont faits du côté des autorités, mais aussi du Canton, pour souligner l'importance de l'économie résidentielle et faire en sorte que le plus d'argent possible gagné dans ce canton et dans cette commune y soit dépensé. Le Conseil communal a là-dessus une marge de manœuvre sur laquelle il doit pouvoir travailler.

Par rapport aux différents arrêtés qui sont soumis ce soir au Législatif, outre l'arrêté du budget, lequel sera étudié en détail notamment au travers des divers amendements, il y a celui sur l'impôt foncier, dont il s'agit d'accepter l'élargissement de l'assiette, comme mentionné plus haut. Il y a aussi lieu de se prononcer sur la modification de la perception de la taxe déchets. La part de l'impôt sur le compte des déchets avait été relevée de 20% à 25% pendant quelques années, le temps d'assainir ce compte. La période prévue courait jusqu'à fin 2019, le Conseil communal propose donc de revenir au taux précédemment en vigueur, c'est-à-dire de 20%. À savoir que, du côté du Canton, des réflexions sont en cours pour diminuer encore la part de l'impôt pour couvrir le compte des déchets, c'est une des mesures de compensation par rapport à la fiscalité. Ainsi, l'Exécutif se penchera également sur la question d'une diminution de la part de cet impôt. Un autre sujet de discussion au Canton est la révision de la Loi sur les routes et les voies publiques, qui aura également un impact sur les finances communales, puisque, sous réserve de l'acceptation du projet par le Grand Conseil, ce sont environ quatre kilomètres de routes supplémentaires qui s'ajouteront à nos quelque 300 kilomètres de routes ; en contrepartie, la commune touchera systématiquement une part de la taxe auto perçue aujourd'hui par le Canton, avec un montant qui devrait être supérieur à 200'000 francs et qui n'a pas été prévu au budget.

Pour conclure sur ces éléments généraux, le Conseil communal est conscient que la situation est difficile et que d'autres réponses devraient être apportées à plus long terme si des budgets déficitaires à hauteur de deux-trois millions continuaient à être présentés. La « chance » qui est la nôtre est le fait de bénéficier d'une fortune de quelque 30 millions de francs, d'une réserve de politique conjoncturelle de 13 millions. Cette fortune ne tombe pas du ciel, elle est le résultat des bonnes années passées et du travail des autorités, des anciennes communes d'abord, puis de Val-de-Travers, de faire en sorte de disposer des moyens suffisants pour pouvoir faire le « dos rond » pendant les mauvaises années, comme nous en vivons maintenant depuis quatre ans. Si le Conseil communal a bon espoir qu'à moyen terme la situation s'améliore, il ne s'attend pas à une amélioration pour l'année en cours, ni pour l'année à venir. Cependant, les moyens à sa disposition lui permettent de travailler avant tout au développement de la commune et de veiller à maintenir une politique d'investissements un peu plus ambitieuse que ce que permet le mécanisme de maîtrise des finances, puisqu'avec un plafond d'un million de francs on ne fait pas grand-chose. C'est également pour cela qu'au cours de l'année à venir, il est fort probable que le Législatif soit appelé à déroger à ce mécanisme, là-aussi pour pouvoir développer la commune, maintenir les installations et infrastructures et faire en sorte que Val-de-Travers reste aussi attractive que possible. Nous avons une belle commune, qui doit être sans cesse entretenue et développée, valorisée aussi, notamment au travers d'actions de communication sur lesquels le Conseil communal travaille. Il espère que le Législatif partage cette même conviction et saura regarder au-delà de l'exercice 2020, aussi peu réjouissant soit-il, voyant les multiples efforts déployés, même si parfois de petite ampleur, qui permettent de maintenir le déficit à un niveau acceptable et qui répond pleinement à la limite de déficit qui dépasse, pour 2020, les six millions de francs. Nous sommes donc largement dans cette cible avec le déficit présenté de près de trois millions de francs.

Le président donne la parole à la présidente de la commission de gestion et des finances.

Mme Rufener Eschler relève que le rapport de la CGF a été remis à chacun, elle épargnera donc à l'assemblée sa lecture, mais indique que la Commission se tient à disposition pour toute question.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée :

M. Quentin Di Meo (PLR) remercie le Conseil communal pour la présentation du budget pour l'exercice 2020 et le travail effectué, remerciements qu'il adresse également à tous les collaborateurs de l'administration qui ont participé au processus budgétaire. Il relève que l'enjeu est grand et la rigueur est de mise pour conduire notre collectivité vers un avenir radieux, avec toute la prudence nécessaire qui caractérise tant Val-de-Travers. Le groupe PLR salue l'effort fourni par les collaborateurs communaux, puisque la progression salariale a été bloquée pour 2020.

Le monde, la Suisse, le canton de Neuchâtel et même notre Val-de-Travers tant apprécié n'échappent pas à toutes les crises qui frappent notre société. C'est dans ce contexte tendu et délicat que notre commune doit évoluer en subissant souvent les décisions d'autres pouvoirs. Malgré tous, dans cet océan de doutes et d'incertitudes, le groupe PLR se dit satisfait des chiffres qui sont proposés par l'Exécutif. Quelques réserves sont à signaler tout de même, certains points sont à nuancer, car le PLR se dit très inquiet pour les prochains exercices qui ne s'annoncent pas simples, loin de là.

Les produits d'abord : le Conseil communal attend depuis quelques années une reprise économique pour renouer avec les chiffres noirs. À ce stade, il n'y a rien à l'horizon et les rentrées fiscales sont en perte de vitesse. Cumulés à la réforme fiscale acceptée par le Canton, les chiffres deviennent inquiétants et doivent être suivis avec la plus grande attention. La question de la démographie est devenue centrale et clé pour notre collectivité. Le groupe PLR souhaite des efforts supplémentaires pour attirer de nouveaux citoyens. Un projet concret et davantage de mesures doivent être prises pour atteindre nos objectifs. Dans les services aussi, il est nécessaire de faciliter et améliorer les conditions pour les nouveaux arrivants à Val-de-Travers, notamment par rapport à l'aménagement du territoire.

Concernant les charges, certaines deviennent incompressibles et difficiles à réduire encore. D'autres augmentent, comme le pré- et le parascolaire. Des choix qu'il faut assumer aujourd'hui, mais qui ont su offrir à notre population des services de qualité et une grosse attribution à certaines réserves, influencent largement les chiffres. D'une manière générale, la gestion des charges proposées par le Conseil communal dans son budget convient au parti radical-libéral, même s'il regrette vivement ce déficit. Il s'agira certainement de faire des choix pour l'avenir afin de ne pas laisser aux générations futures une charge trop lourde à porter.

Les investissements ensuite : avec un plafond à un million de francs, le Conseil communal n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour proposer des crédits au Conseil général. De plus, il projette de ne demander que la moitié d'ici les élections pour laisser la possibilité aux futurs élus de faire leurs propres choix dans les investissements. Le groupe PLR comprend la démarche, mais s'interroge sur la pertinence du budget d'investissements 2020 qui mentionne plusieurs millions de crédit. Il faut être réalistes, les nouvelles autorités ne pourront pas engager tout cet argent dans les quatre à cinq mois qui resteront dans l'année. Dès lors, le PLR reste dubitatif face à cette stratégie et espère que les investissements ne seront pas ralentis en 2020. Il s'interroge également sur le contrôle des objets d'investissement, qui n'apporte, à son sens, aucune plus-value au budget ; à quoi sert-il ?

Au niveau de l'intégration des rendements sur les immeubles des personnes physiques, il n'y a pas d'unanimité au sein du groupe PLR. Certains conseillers généraux s'abstiendront ou refuseront cet arrêté.

L'année 2020 promet d'immenses défis pour notre collectivité : le nombre conséquent de réformes en cours, notamment la LRVP, le LDT, la fiscalité, la péréquation, le contrat-formation, le système de santé et nos ambulances par exemple, etc. Il faut ajouter à cela un changement important à la tête de la Chancellerie ainsi que des élections pour le renouvellement de nos autorités. L'année s'annonce riche, abondante et passionnante !

Durant les dernières années, Val-de-Travers a su se créer une jolie fortune, lui permettant d'avoir aujourd'hui un coussin confortable pour l'avenir. Un coussin, mais pas un oreiller de paresse. Fort de cela, le PLR acceptera le projet de budget proposé par le Conseil communal ainsi que l'arrêté relatif à la taxe déchet.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que c'est avec une attention minutieuse que l'UDC a pris connaissance du rapport sur le budget. Le groupe UDC remercie par ailleurs l'administration communale pour son travail complet et détaillé.

Il constate, sans surprise, que notre commune se retrouve encore une fois dans le rouge ; la faute notamment à des rentrées fiscales et une conjoncture économique aléatoires ainsi qu'une pression cantonale à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. C'est profondément regrettable et le groupe UDC, qui a déjà à plusieurs reprises plaidé pour une lutte active contre ces procédés de reports, est conforté dans sa conviction de la nécessité de poursuivre cette lutte, afin de garantir la pérennité de notre commune ainsi que sa prospérité.

Parallèlement, l'UDC tient à saluer les efforts du Conseil communal pour le maintien d'un équilibre relativement bon au regard des conditions. S'agissant des charges sous contrôle strictement communal, il relève par ailleurs la pertinence de la prime à l'établissement, un petit « plus » encourageant dans une société aujourd'hui toujours plus mobile. Toutefois, le groupe s'étonne de quelques éléments de détail qui, certes, n'impactent pas significativement le budget, mais paraissent quand même largement exagérés. Ces éléments seront développés lorsque seront traités les amendements y relatifs.

Moyennant ces quelques ajustements de principe, le groupe UDC ne s'opposera pas à l'acceptation du budget, malgré les chiffres rouges, car d'une part les amendements qu'il a déposés, acceptés ou non, ne bouleverseront pas fondamentalement les équilibres financiers de façon significative ; d'autre part, car les efforts de maîtrise des finances ainsi que la non répercussion des pertes actuelles sur le taux d'imposition ou les taxes, car l'UDC s'oppose à la hausse des taxes et des impôts, doivent être encouragés, bien qu'elle ne saute pas non plus de joie à l'idée d'approuver un budget déficitaire.

L'UDC s'inquiète par ailleurs de la redondance de ces budgets dans le rouge de ces dernières années et conçoit qu'une cure d'austérité sera, dans un futur proche, de plus en plus inéluctable pour préserver notre commune d'augmentations d'impôt indésirables. En cela, elle se tourne principalement vers la droite de cet hémicycle, mais aussi vers tous les groupes politiques en présence, en appelant à combattre main dans la main et de façon plus active, notamment les reports de charge du Canton sur les communes, lors des travaux au Grand Conseil. Si austérité il doit y avoir, elle prône que cela se fasse par des réductions de coûts et par des coupes dans les services et non pas par des augmentations d'impôts et de taxes. À ce propos, s'agissant de l'arrêté relatif au taux de couverture de la taxe des déchets par l'impôt, il sera approuvé par l'UDC, mais l'impôt relatif à l'impôt foncier sera refusé.

Mme Marie Danièle Bruttin-Troutot (PS) fait l'intervention suivante : *« Après discussion du rapport du Conseil communal, le groupe PS accepte le budget 2020 malgré un déficit annoncé cette année encore, compte-tenu des réserves disponibles. À préciser que le groupe présentera deux amendements qui seront développés dans l'examen de détail.*

Le groupe PS approuve l'arrêté introduisant un impôt foncier pour les personnes physiques qui possèdent des biens immobiliers de rente. Étant donné que cela ne touche que les propriétaires les plus riches, y compris les non domiciliés dans la commune, cette nouvelle rentrée fiscale, chiffrée à environ 800'000 francs, nous paraît juste.

Il approuve également l'arrêté diminuant la part des impôts consacrée à l'élimination des déchets et ceci dans la mesure où la taxe sur les déchets, à laquelle sont assujettis les ménages, n'est pas augmentée.

Par ailleurs, si le groupe PS peut adhérer au gel de la progression des échelons salariaux pour 2020, il ne consentira pas à ce que cela se répète dans les prochaines années. Au passage, il

remercie vivement l'ensemble du personnel de la commune, ainsi que les conseillers communaux également concernés, pour ce sacrifice et leur engagement.

Enfin, pour rester dans la posture positive adoptée par le Conseil Communal face aux difficultés budgétaires, le groupe PS espère entrevoir au plus vite des retombées positives, pour les finances communales, des baisses fiscales octroyées au cours de ces dernières années aux entreprises. »

Mme Vaucher (Les Verts) prend ensuite la parole : « Nous remercions le Conseil communal et les services administratifs pour le rapport à l'appui du budget, avec les nombreux commentaires qui facilitent la compréhension des variations des charges et revenus d'une année à l'autre.

La perte nette de trois millions de francs pour 70,5 millions de charges d'exploitation représente un déficit budgétaire qui s'élève à un peu plus de 4%. Toutefois, c'est sans compter les opérations en parallèle, soit le prélèvement à la réserve conjoncturelle à hauteur de 600'000 francs et les recettes générées de manière anticipée par le nouvel impôt foncier pour un montant de 800'000 francs. Donc, la situation reste toujours préoccupante.

On espère que les rentrées fiscales seront meilleures que prévues, dit la commission de gestion et des finances, situation difficile, charges compressées, revenus en baisse, blocage de la progression des échelons pour le personnel communal, déficit depuis 2016, de nouvelles réformes fiscales avec effet en 2020-2021 avec une baisse à la clé, sont là les quelques extraits du rapport du Conseil communal, preuve que la récurrence du déficit se confirme. À cela s'ajoute l'érosion du nombre d'habitants, la difficulté d'en conquérir de nouveaux, avec quand même un lot de consolation, celui d'être moins endetté que la moyenne cantonale. On voit également que la reprise économique ne vient pas comme on le souhaiterait.

Si les explications sont bien là, on peut légitimement s'interroger sur les mesures qui ont été prises. Nous constatons que les prestations à l'encontre de la population sont désormais touchées avec le blocage du traitement des employés communaux qui font, sauf erreur, aussi partie de la population. Et que dire de la couverture des charges du chapitre déchets par l'impôt qui va descendre de 5% et que pour en compenser les effets, il est prévu – je cite en page 2 du rapport – d'en renforcer la taxe de base. Les contribuables actifs dans la politique du zéro déchet apprécieront !

La barre n'est toujours pas redressée et nous pouvons en déduire à nouveau que ce déficit comporte une composante structurelle significative. Ni dans les propos du Conseil communal ni dans le rapport de la commission de gestion et des finances, il n'est fait mention de cette composante d'ordre structurel, c'est plutôt le contraire et nous le déplorons sincèrement. Quant aux futurs investissements – on relève au passage deux montants conséquents pour l'extension de Longereuse et pour la rénovation de la piscine des Combes pour presque huit millions de francs – on constate presque avec soulagement que la commission de gestion et des finances identifie la nécessité de les prioriser, mais elle ne se prononce pas sur les directions à prendre. Ceci est interpellant lorsque l'on songe à notre dernière intervention dans le cadre du budget. En effet, nous invitons le Conseil communal avec la commission de gestion et des finances à engager des réflexions approfondies pour avoir un meilleur diagnostic sur cette situation, qui péjore continuellement le budget année après année. Il nous paraissait alors important de comprendre de quelle marge de manœuvre disposait la commune afin de la résorber, par des mesures qui soient bien moins douloureuses et abruptes que celles que connaissent des collectivités voisines confrontées à des difficultés du même ordre.

La mauvaise passe est confirmée dans le plan financier et des tâches 2020-2023 du rapport. Les budgets prévus oscillent entre 2,6 et 3 millions de déficit annuellement. La dette va prendre l'ascenseur, avec 63 millions en 2019 pour atteindre 82 millions à fin 2022. Ce ne sont donc pas seulement les budgets précédents, mais aussi les prochains qui confirment le risque de se retrouver dans une spirale périlleuse.

Bien sûr, il appartient à chacun de tirer ses propres conclusions un peu comme la vision du verre à moitié vide ou à moitié plein. Pour notre groupe et vu le diagnostic posé depuis maintenant quelques années, cette situation n'est pas acceptable. Aussi, nous refuserons le budget au moment du vote. »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « En préambule, le groupe POP tient à vous informer que les points 7 et 8 seront traités en même temps que le point 6, budget, qui nous occupe actuellement, tant il nous semble opportun de lier ces trois points.

Disons-le d'emblée, notre groupe acceptera sans joie le budget qui nous est présenté ce soir, à condition que le Conseil général n'accepte aucun amendement qui vienne péjorer les prestations sociales, l'accueil de l'enfance ou l'instruction.

Parler du budget de notre commune, c'est d'abord parler du pillage du collectif en constatant que notre modèle démocratique est de moins en moins démocratique (l'élection du Conseil fédéral ce mercredi en est un triste exemple).

Faire mine de s'étonner ou de regretter que les citoyens ne se déplacent plus aux urnes est d'une mauvaise foi affligeante et volontairement coupable, puisqu'elle permet d'élire majoritairement les représentants des classes sociales les plus aisées.

Dans son rapport, la commission de gestion et des finances déplore que « les recettes diminuent toujours, malgré le renforcement de l'attractivité de notre commune ». Mais cette diminution est le fruit de la politique bourgeoise et socio-démocrate de baisse des impôts, au niveau communal, cantonal et fédéral ; politique favorisant largement les classes les plus aisées. La possibilité offerte par notre système de taxer ailleurs les bénéficiaires liés au travail de nos entreprises est un triste exemple de cette pitoyable réalité. Quant à l'attractivité de notre commune, ce n'est malheureusement pas en renonçant à la remarquable politique du « zéro refus en crèche » que nous allons l'améliorer !

Avant d'accepter formellement ce budget 2020, nous tenons à nous excuser auprès de tous les employés communaux qui, alors qu'ils n'en sont pas responsables, devront renoncer à un échelon supplémentaire de salaire. Cette mesure qui péjorera arbitrairement les jeunes et les engagés récents n'est pas acceptable et nous n'accepterons en aucun cas sa reconduction à l'avenir.

La facture d'aide sociale reste un grave sujet d'inquiétude pour le POP. Notre système ultra capitaliste ne laisse plus de place à celles et ceux que la vie n'a pas ménagés, qui ont des difficultés cognitives ou sociales, qui ne supportent pas le rythme de travail imposé, qui sont trop vieux ou trop jeunes, pas assez malléables, ou qui osent élever la voix pour demander un minimum de respect. Alors on les jette, et quand elles ou ils se retrouvent à l'aide sociale, on les méprise et les stigmatise. Et c'est aux collectivités de leur venir en aide alors que cette aide devrait être assumée par les gains en bourse des investisseurs et des entreprises responsables de cette politique du « presse-citron ».

Au vu de ce qui précède, le POP se montrera particulièrement circonspect vis à vis de toutes nouvelles dépenses en 2020. Nous demanderons que tout ce qui n'est pas urgent, indispensable ou ne permettant pas un développement à long terme de notre commune, soit reporté.

Enfin, nous terminons par deux petites (toute petites) notes positives : l'arrêté relatif à l'impôt foncier et celui relatif au taux de couverture du financement de la taxe déchets par l'impôt. Le premier permettra de récupérer une partie des nombreux cadeaux fait aux plus chanceux ces dernières années, le second permet une économie à notre commune sans péjorer le budget de ses habitants.

Comme annoncé précédemment, le POP acceptera, sauf modification, le budget 2020 et les arrêtés soumis aux points 7 et 8. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur accueil largement positif, malgré la couleur rouge de ce projet de budget. Passablement de commentaires ou questions ont été posés, il les passe en revue :

Le groupe PLR regrette que la reprise économique ne se voie pas à l'horizon, ceci est partagé par le Conseil communal. Les perspectives fiscales sur la base des éléments en possession de la Commune prévoient toutefois un léger frémissement par rapport à la situation actuelle. Les quelques indices relevés auprès de certains contribuables font que ce budget est teinté d'une petite augmentation, indépendamment de la réforme. Cependant, il est important de garder en tête le mécanisme de redistribution de l'impôt des personnes morales localisées ailleurs dans le canton : les entreprises qui se situent sur notre sol rapportent quasiment autant que celles qui se trouvent

ailleurs. Sur celles-ci il y a toujours passablement d'interrogations. Compte tenu du « Paquet fiscal 17 », tous les cantons ont adapté leur fiscalité et le canton de Neuchâtel a fait les efforts nécessaires pour que ces grands contributeurs restent dans le canton. Malgré tout, la possibilité existe qu'ils partent dans un autre canton ou à l'étranger. Ce sont donc des éléments sur lesquels le Conseil communal n'a aucune prise, mais il reste, pour l'instant, sur une logique positive.

Sur les actions entreprises en terme d'attractivité, préoccupation partagée par l'Exécutif, outre différentes mesures déjà mentionnées, des réflexions sont lancées pour renforcer la communication au sein de l'administration, sans ressources supplémentaires mais en mettant d'avantage en synergie toutes les actions de communication qui se font déjà. M. Mairy rappelle que la question de l'attractivité se pose pour toutes les collectivités neuchâteloises, que le canton de Neuchâtel s'est doté d'un chargé à la domiciliation, qui aura notamment pour mission de travailler en étroite collaboration avec les communes. Des enjeux importants, dépassant le cadre communal, doivent être relevés en bonne intelligence entre toutes les collectivités du canton.

Du côté des investissements, cela a été relevé par plusieurs groupes, le plafond sera extrêmement bas. Le Conseil communal a pris l'option, dans la planification présentée, en deux temps, en veillant à ne pas dépasser la moitié du plafond à disposition pour 2020 d'ici la fin de la présente législature. Sa principale préoccupation étant de ne pas placer les futures autorités devant une situation bloquante dès le départ, notamment pour le Conseil communal, qui ne pourrait même pas prendre un crédit de sa compétence de quelques milliers de francs si le plafond est dépassé. Par contre, l'Exécutif veillera à ce que les projets déjà initiés soient menés à leur terme avant la fin de la législature pour qu'ils puissent être remis d'une manière pertinente aux suivants.

Quelques élus PLR ainsi que le groupe UDC ont annoncé refuser l'arrêté sur l'impôt foncier. Le Conseil communal prend note que le débat se fera lors de son examen et y reviendra lui-aussi à ce moment-là.

En réponse à l'UDC, M. Mairy relève qu'il n'y a pas de report de charges du Canton vers les communes depuis maintenant quelques années. Cela était une pratique courante qui garde une certaine notoriété dans les communes, mais dans les faits, ces reports de charges n'ont plus cours. Une récente décision du Grand Conseil en matière de notification des amendes a un léger impact sur les communes, qui est de l'ordre de 100'000 à 200'000 francs pour l'ensemble des communes, mais mis à part cet élément, sur lequel les communes espèrent pouvoir revenir à la charge l'année prochaine, il n'y a aucun report de charges qui péjorent le budget 2020. Le climat de dialogue est bon et constructif entre les communes et le Canton, il n'y a donc pas de coupable à trouver du côté du Château, même si c'est toujours arrangeant.

L'UDC relevait également, qu'à terme, une cure d'austérité deviendrait inéluctable. Ce sentiment est partagé par le Conseil communal, car si les mauvais exercices se succèdent, il faudra tailler dans les dépenses, dans les charges de personnel, avec les risques de baisse de prestations. Ce serait donc le début d'une spirale négative, qu'il faut espérer pouvoir retarder autant que possible.

Tant le PS, le POP que les Verts regrettent le gel de la progression salariale. M. Mairy répète qu'il ne s'agit pas d'une logique à long terme ; il n'est pas prévu de répercuter cette mesure sur les années suivantes. Comme présenté au personnel, cela reste un moindre mal, dans la mesure où les effectifs ne sont pas touchés. La grille de traitement du Canton a été reprise au niveau de la commune, avec l'application d'une base de travail hebdomadaire de 41h. Le Canton, de son côté, a décidé d'octroyer l'échelon pour l'année à venir, par contre il a mis en place toute une série de mesures liées à des suppressions de postes.

Les Verts s'inquiètent également de l'augmentation de la taxe de base des déchets. M. Mairy assure que ce n'est pas le cas. La diminution de la part de l'impôt ne sera pas compensée par une augmentation de la taxe de base, dans la mesure où le compte des déchets a été rééquilibré, la situation est assainie. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir de ce côté.

Les Verts rappelaient aussi la nécessité d'une priorisation des investissements, partagé par l'Exécutif. De très importants investissements sont attendus pour l'année prochaine : sécurisation du village de Noiraigue contre les chutes des pierres, extension du collège de Longereuse, à terme rénovation de la piscine des Combes. Ce sont des choix importants, qui pour certains ne se discutent pas ou peu, notamment la protection du village de Noiraigue, pour les autres, les choix ne doivent pas être faits en fin de législature, c'est pourquoi le Conseil communal travaillera sur ces

rapports mais ne les soumettra pas au Conseil général d'ici le mois de juin. Il est important que les nouvelles autorités puissent se prononcer et accompagner ces projets sur une période de trois à quatre ans.

Le POP regrette, à juste titre, la politique du « zéro refus » dans les structures pré- et parascolaires. Ce sont des mesures auxquelles l'Exécutif était attaché, qui concourent directement à l'augmentation de l'attractivité de la région. Cela permettra cependant aux structures, pendant quelques mois, de consolider leur fonctionnement. Elles ont beaucoup évolué au cours des dernières années, donc cette stabilité sera une bonne chose. Le Conseil communal a aussi actuellement des préoccupations en terme de locaux, auxquelles le projet de Longereuse doit répondre ; ainsi cette mesure permettra de souffler un peu à ce niveau aussi.

Enfin, le dernier élément relevé par le POP, relatif à la facture sociale, qui reste préoccupante et en augmentation, même si beaucoup plus faible qu'il y a quelques années. Les variations sont de l'ordre de 1 à 2% en ce qui concerne l'aide sociale matérielle. Du côté des subsides de l'assurance maladie, les augmentations sont beaucoup plus importantes. Compte tenu du partage des coûts entre le Canton et les communes, il est certain que ce poste pèse aussi sur les finances de l'ensemble des communes.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière sur le budget 2020. Elle est approuvée à l'unanimité.

Le président indique ensuite que l'examen de détail du budget se fera conformément à la notice indicative du 20 novembre, soit selon la classification fonctionnelle (résumé), (page 28).

Il en donne lecture ligne par ligne (01 Législatif et Exécutif 02 Services généraux, 11 Sécurité publique, etc.), ce qui permet à l'Assemblée de poser ses questions sur l'entier du budget, en se référant à la classification fonctionnelle (pages vertes) :

01 Législatif et Exécutif	Charges	CHF	1'032'900.-
02 Services généraux	Charges	CHF	3'657'600.-

Amendements du groupe UDC

31000.00 *Charges de biens et services et autres charges / Matériel de bureau* de l'entité 11 0220 *Service généraux, autres (Chancellerie)*

Le montant alloué au compte 3100.00 Matériel de bureau est de ~~58'900~~ 35'000 francs.

31500.00 *Charges de biens et services et autres charges / Entretien de meubles, machines et appareils* de l'entité 11 0220 *Service généraux, autres (Chancellerie)*

Le montant alloué au compte 31500.00 Entretien de meubles, machines et appareils est de ~~409'600~~ 50'000 francs.

M. Rosselet-Christ (UDC) souhaite développer ces deux amendements ensemble puisqu'ils sont liés : comme expliqué lors de sa prise de parole sur l'entrée en matière du budget, il s'agit d'éléments de détail, qui ne péjorent ou n'améliorent pas radicalement le budget, mais ce sont plutôt des ajustements de principe, puisque le groupe UDC estime que certains coûts sont exagérés, mais attend volontiers des éclaircissements. Dans les frais administratifs, on constate l'achat d'un PC portable à l'attention des crèches pour 2'800 francs, ainsi qu'un renouvellement de 42 postes informatiques à un prix unitaire d'environ 2'500 francs. À ce prix-là on a des « sacrées bêtes de course » idéales pour du gaming ou du traitement d'image multimédia, mais pour le domaine administratif, le groupe UDC estime qu'un simple PC entre 1'000 et 1'500 francs serait amplement

suffisant. De surcroît, un nombre aussi important de machine devrait par ailleurs donner lieu à un rabais de quantité. L'UDC s'étonne donc du prix unitaire assez élevé et recommande au Conseil communal de revoir la copie.

M. Rosselet-Christ fait le même constat en ce qui concerne l'achat de chaises de bureau. Sur ce point, face à la démesure du budget, l'UDC s'est permise de faire un comparatif des offres du marché, en sélectionnant des offres sur des modèles ergonomiques, confortables. En quelques clics sur Internet, on trouve par exemple :

- IKEA	Chaise de bureau MARKUS	Fr. 179.–
- Interio	Chaise de bureau SPYDER	Fr. 199.–
- Conforama	Fauteuil de bureau RACE 2, rouge ou noir	Fr. 139.–
- Galaxus	Chaise de bureau Topstar DELUXE	Fr. 286.–
- Schaefer-shops	Chaise de bureau Topstar HEAD Point DELUXE	Fr. 219.–
- Chairzone.ch	Chaise de bureau TopStar OPEN Point SY DELUXE	Fr. 239.–
- VidaXL.ch	Chaise de bureau vidaXL	Fr. 139.–

La liste pourrait continuer ainsi encore longtemps. Mais M. Rosselet-Christ termine en indiquant le prix d'une chaise de bureau au budget de la commune de Val-de-Travers : 900 francs !

Le conforme au travail de l'administration a, certes, son importance, mais pour ce prix, il est à se demander en quoi sont faites ces chaises. C'est un luxe sidérant et indécent surtout en période où il faut faire attention aux coûts. L'UDC estime donc, par principe, que l'administration n'a pas comparé les offres ou s'est octroyé trop d'amplitude dans sa largesse. Ce prix unitaire est injustifiable au regard des offres existantes sur le marché suisse. Dès lors, elle demande au Conseil communal de revoir la copie. M. Rosselet-Christ ne répétera pas l'exercice pour le bureau assis-debout, tout le monde a compris l'idée, mais à partir de 300 francs, il est possible de trouver de bonnes choses, à 1'900 francs, c'est aussi excessif.

L'UDC ne s'oppose pas fondamentalement au renouvellement du matériel de bureau, mais demande au Conseil communal que, de manière générale, il ait un peu plus de transparence et surtout plus de mesure sur les prix des équipements. Ceux-ci étant actuellement trop élevés, qu'il s'agisse de matériel de bureau, d'ordinateur, de mobilier, etc. Il n'y a rien qui puisse justifier de tels prix. Par ailleurs, si l'argument principal justifiant ces prix plus élevés devaient être que les fournisseurs seraient locaux, passe encore, l'UDC pourrait le concevoir, même enchantée de payer un peu plus pour acheter local, mais toutefois pas avec une telle amplitude. À son sens, ce n'est pas justifiable, elle demande donc au Conseil communal de renégocier ces prix.

Ces deux amendements ont été déposés afin de diminuer les montants alloués aux positions exprimées plus haut. M. Rosselet-Christ rappelle les montants : au compte 31000.00 on passerait de 58'900 à 35'000 francs et au compte 31500.00 de 109'600 francs à 50'000 francs. Il précise que ces montants ne sont pas juste une coupe faite grossièrement, il s'agit de calculs refaits sur la base des offres trouvées sur Internet ou auprès de divers prestataires. Une marge de manœuvre importante a même été laissée. Ainsi, l'UDC invite les groupes à soutenir ces amendements et à faire preuve d'un peu de mesure quant au renouvellement des équipements et services de la commune.

M. Benoît Simon-Vermot (cc) souhaite d'abord clarifier un point par rapport au premier amendement de l'UDC et demande s'il est question de mobilier de bureau ou de matériel de bureau.

M. Rosselet-Christ (UDC) répond qu'il s'agit bien de matériel de bureau 31000.00. qui est mentionné dans l'amendement, mais qu'en effet, il s'agirait plutôt du 31100.00 *Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau.*

M. Simon-Vermot (cc) remercie M. Rosselet-Christ pour cette rectification, puisque le compte 31000.00 concerne le papier, les enveloppes, le conditionnement pour les archives... Et ce montant est effectivement utilisé chaque année, qui a un peu augmenté pour 2020 pour des questions d'archivage. Pour revenir sur l'amendement sur le matériel informatique. M. Simon-Vermot

s'exprime ainsi : « Pour être clair, la latitude que peut avoir la commune vis-à-vis de ce compte est extrêmement limitée par notre prestataire de services informatiques qu'est le SIEN (service informatique de l'Entité neuchâteloise). En effet, ses directives prescrivent un renouvellement du matériel informatique à un rythme déterminé, cinq ans. Notre commune connaît donc des années où un nombre important de postes doivent être remplacés, par exemple en 2020 avec 42 ordinateurs, et des années plus sobres.

Pour permettre de revoir des directives que nous trouvons aussi trop contraignantes, en tout cas par rapport au rythme de renouvellement, et pour tenter de lisser ces dépenses importantes sur plusieurs années, notre commune participera avec d'autres à la nouvellement créée conférence des directeurs communaux sur l'informatique, CDC-Informatique, qui permettra d'uniformiser certaines choses et d'avoir plus de poids vis-à-vis du SIEN, qui est extrêmement strict.

En attendant ce « réappropriement » de notre politique informatique qui nous permettrait de revoir la durée de vie du matériel informatique selon l'utilisation qu'on en fait, nous sommes bien évidemment soumis aux règles imposées par notre fournisseur de prestations. Concernant le matériel en tant que tel, ce n'est pas uniquement un ordinateur qui est fourni. Effectivement, les prix sont extrêmement importants, je le reconnais, mais nous avons un catalogue qui est fermé, un choix d'ordinateurs limité. De plus, lorsqu'on change un ordinateur il faut souvent changer l'écran, la station d'accueil. Tous ces éléments matériels sont pris dans cette enveloppe de 2'500 francs ; à ce « hardware », il faut ajouter le montage, puisque chaque nouvel ordinateur doit être monté et installé par un collaborateur du SIEN, qui est évidemment défrayé dans cette même enveloppe. Malheureusement, le SIEN tient le couteau par le manche et nous sommes extrêmement contraints. Si le Conseil général devait accepter de baisser ce montant, nous violerions les directives du SIEN, avec qui nous avons un mandat. Réduire le montant dans le budget 2020 ne ferait que reporter la dépense à 2021 et ainsi de suite.

Pour revenir au mobilier, le Conseil communal peut comprendre l'étonnement par rapport à ces prix. La Chancellerie, en charge de ce domaine, fait très attention à trouver du matériel qui dure de nombreuses années. Pour une heure de travail, on compte 100 francs pour une chaise de bureau. Donc pour une personne qui travaille huit à neuf heures par jour, sa chaise coutera entre 800 et 900 francs et s'adapte complètement à sa façon de travailler. Les chaises qu'on peut trouver chez IKEA à 100 francs, sont très bien pour les personnes qui travaillent le week-end chez elles, mais la personne qui travaille tous les jours, huit à neuf heures à sa place de travail, a besoin de mobilier adapté au risque d'engendrer une forme d'absentéisme dû à des problèmes physiques, d'ergonomie. Ce sont des montants importants, mais on voit aussi qu'il n'y a pas énormément de chaises à acheter l'année prochaine. On fait toujours très attention à limiter ce genre de dépenses. Et concernant les bureaux assis-debout, ils sont de plus en plus recommandés par la SUVA, afin d'éviter les problèmes dorsaux, qui pénalisent ensuite la commune avec des absences qui peuvent être parfois de très longue durée, comme nous avons déjà eu le cas.

Le Conseil communal vous prie de refuser ces amendements afin de lui permettre de continuer de travailler et de fournir des prestations à toute la population. »

Étant donné la correction apportée à la référence du compte, soit le 31100.00 au lieu du 31000.00, le président demande au chef de groupe UDC quel est le montant alloué pour le matériel de bureau.

M. Rosselet-Christ (UDC) répond que les explications du Conseil communal sont satisfaisantes et que l'amendement sur le matériel informatique peut donc être retiré. Le groupe UDC maintiendra toutefois l'amendement sur le compte 31500.00.

Le président prend note que le premier amendement, concernant le compte 31000.00 de l'UDC est annulé.

M. Simon-Vermot (cc) reprend la parole pour préciser qu'il y a deux comptes différents pour à peu près la même matière, l'un concerne l'achat de nouveau matériel (31100.00), l'autre concerne le renouvellement de matériel déjà existant (31500.00).

Le président ouvre la discussion et passe la parole aux groupes.

M. Di Meo (PLR) indique que son groupe refusera cet amendement, comme il aurait refusé l'autre également.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement de l'UDC :

31500.00 *Charges de biens et services et autres charges / Entretien de meubles, machines et appareils* de l'entité 11 0220 *Service généraux, autres (Chancellerie)*

Le montant alloué au compte 31500.00 Entretien de meubles, machines et appareils est de ~~109'600~~ 50'000 francs.

Cet amendement est refusé par 18 NON, 10 OUI, et 6 abstentions.

Le président passe ensuite à l'amendement du groupe PS

Amendement du groupe PS

31020.00 *Charges de biens et services et autres charges / Imprimés, publications* de l'entité 11 0220 *Service généraux, autres (Chancellerie)*

Relance de la participation citoyenne aux votations et élections **montant : Fr. 100'000.-**
93'000.-

M. Eric Sivignon (PS) prend la parole pour développer rapidement l'amendement déposé. Cela représente une somme modique, qui est en lien avec les élections qui arrivent au mois de juin prochain. Le groupe PS s'est demandé ce qu'il pouvait faire pour améliorer la situation au niveau du taux de participation aux élections. Au Val-de-Travers, on est régulièrement bien en dessous des moyennes cantonales qui ne sont déjà pas terribles. Chaque groupe, chaque parti dans son coin ne va pas arriver à faire grand-chose pour changer cette situation, ce qui est dommage au vu des sommes énormes qui sont engagées. C'est dommage aussi que 70% de la population ne se sente pas concernée par ces budgets énormes, qui représente quand même l'argent de la population, donc il faudrait que tout le monde soit conscient de comment il est utilisé. Le groupe PS propose, par cet amendement, d'allouer un budget à un groupe de travail interpartis à créer en début d'année prochaine et qui impliquerait aussi le Conseil communal. L'idée serait de faire quelques séances pour voir s'il est possible de converger vers des actions communes pour diminuer le taux d'abstention dans la commune. Si ce groupe de travail débouche sur des actions concrètes, cet amendement donnerait quelques moyens pour les réaliser, comme des campagnes d'affichage ou autres.

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « *A l'instar des groupes politiques présents au sein du Conseil général, le Conseil communal déplore le manque d'intérêt et d'engagement de nos concitoyens pour la chose publique. Il regrette qu'une grande partie des habitants de Val-de-Travers ne se sentent pas concernés par la vie et la gestion de leur cité (la base même de la politique) et que seule une minorité veuille bien participer aux débats démocratiques.*

La proposition du groupe PS de prendre le taureau par les cornes et de créer une plateforme interpartis va dans le bon sens. Nous saluons cette démarche et sommes évidemment prêts à la

soutenir d'une façon ou d'une autre. Concernant le volet financier, le Conseil communal ne combattrait pas l'amendement proposé mais ne le soutiendrait pas non plus. Nous sommes d'avis que l'enveloppe actuelle suffit pour soutenir les partis, au niveau de la communication ou via la mise à disposition de lieux pour se réunir ou pour inviter la population par exemple. Rajouter 7'000 francs à ce compte ne fera certainement pas la différence en 2020. Finalement, nous sommes intimement convaincus que l'impulsion doit venir de la base, donc des partis politiques eux-mêmes. Une implication de l'autorité communale est possible mais doit être subsidiaire. »

M. Di Meo (PLR) salue la démarche, cependant le groupe PLR ne peut pas adhérer au montant, ne sachant pas sur quoi il est basé. En son temps, les trois plus jeunes conseillers généraux de la commune avaient déposé une motion pour EasyVote. Le Conseil communal avait alors expliqué que ce n'était pas forcément une bonne idée pour la commune et avait dit que d'autres mesures viendraient et seraient proposées, ce que le groupe PLR attend toujours. Rien n'a été fait, si ce n'est peut-être la communication via les réseaux sociaux. Le groupe PLR estime qu'il faut d'avantage travailler avec les partis et pourquoi pas créer un groupe interpartis, ou pourquoi pas une commission du Conseil communal pour soutenir ce genre de démarche, avec des gens issus des partis mais également des citoyens qui ont peut-être moins d'intérêt et qui pourraient apporter un peu d'eau au moulin. A priori, le groupe PLR devrait refuser cet amendement.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe partage les préoccupations exprimées s'agissant du manque de mobilisation des concitoyens. L'UDC souhaite aussi œuvrer activement à la remobilisation de la population pour un intérêt actif aux instruments démocratiques. Toutefois, le montant demandé de 7'000 francs semble sans fondement. Il y a aussi un problème de principe avec le fait d'engager de l'argent. Le groupe UDC s'est déjà fait la réflexion, pas aujourd'hui, pas le 20 octobre, mais déjà depuis plusieurs années et il ressort des discussions qu'il y a un désintérêt de la population pour la politique de manière générale, mais aussi une perte de confiance, pas forcément en notre commune, mais de façon générale aux instruments démocratiques, au système politique en lui-même. Toute sorte de choses sont entendues, que ce soit tantôt du mécontentement, de la méconnaissance du système, mais dans tous les cas il faut prendre au sérieux cela, il y a une perte de confiance. Ce n'est pas en réinjectant plus d'argent dans un projet où il sera discuté entre partis de ce qui est possible de faire, que la situation va se résoudre. De surcroît, l'argent qu'on alloue dans un budget est celui des contribuables et ce n'est pas en dépensant encore plus qu'ils vont être motivés à s'intéresser aux questions politiques. Pour l'UDC, c'est avant tout une affaire de partis, de personnes, c'est aux représentants des autorités ainsi qu'aux membres des partis de se poser les bonnes questions, d'aller à la rencontre de la population et de renouer avec ses racines premières que sont la politique de milice et c'est en renouant avec cet état d'esprit et en allant au contact de la population qu'on va rétablir un dialogue. Ce n'est pas en augmentant un budget à 7'000, à 10'000 ou même à 100'000 francs que ça va changer quelque chose.

M. Vaucher (POP) indique que, comme annoncé, le POP n'acceptera pas d'amendement qui péjore le budget. Mais ici c'est aussi l'incompréhension par rapport au but de cet amendement. Si les gens s'intéressent peu à la politique ou n'y croient pas, ce sont les politiciens qui sont responsables. Lorsqu'on a l'impression que la politique « est faite pour place des copains ou soi-même », c'est quand on a l'impression que « peu importe qui est élu, ils font quand même ce qu'ils veulent et ils font tous la même chose ». C'est alors à chaque élu de profiler clairement son parti, avec des différences, d'assumer qui il représente et de le dire. Peut-être qu'à ce moment-là, le citoyen lambda y verra un peu plus clair et décidera de voter pour tel parti ou telle personne parce qu'il comprend ce qu'ils font. C'est aux partis de ne pas délivrer des slogans aussi creux que ceux des dernières élections fédérales où n'importe quel slogan allait à n'importe qui. Peu importe la somme allouée, ce n'est pas la question, c'est aux groupes politiques de se profiler clairement, établir des programmes clairs et s'y tenir.

M. Sivignon (PS) souhaite répondre à ces interventions. Aller au contact des gens, les partis le font depuis des années, ça ne change rien. L'idée était de trouver autre chose que ce que tous font depuis des années. D'où la proposition d'un groupe de travail ou d'une commission sans budget. De toute manière, le montant proposé ne doit pas être obligatoirement dépensé. Si au bout d'une ou deux séances on se rend compte qu'il n'y a pas de convergence au niveau des partis et aucune action commune à envisager, ces 7'000 francs ne seront pas dépensés. Ce n'est donc pas ce soir qu'on prend un risque financier.

Comment interpréter le taux d'abstention, est-ce que c'est le message des partis qui n'est pas clair ? Ce point est à mettre sur la table de ce groupe de travail, mais ce n'est pas ce soir qu'il est possible d'analyser pourquoi les gens s'abstiennent. L'idée est d'en discuter tous ensemble car chacun a une interprétation différente de la situation.

Il est également possible de modifier cet amendement en une résolution par exemple, demandant la création d'une commission sans budget.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement du groupe PS.

Cet amendement est refusé par 20 NON, 11 OUI, et 4 abstentions.

Le président poursuit la lecture du résumé du budget selon la classification fonctionnelle.

11 Sécurité publique	Charges	CHF	271'800.-
14 Questions juridiques	Charges	CHF	32'000.-
15 Service du feu	Charges	CHF	982'700.-
16 Défense	Charges	CHF	228'500.-
21 Scolarité obligatoire	Charges	CHF	12'587'600.-
22 Écoles spéciales	Charges	CHF	310'000.-
23 Formation professionnelle initiale	Charges	CHF	121'100.-
31 Héritage culturel	Charges	CHF	200'000.-
32 Culture, autres	Charges	CHF	284'500.-
34 Sports et loisirs	Charges	CHF	2'830'600.-
35 Églises et affaires religieuses	Charges	CHF	269'900.-
42 Soins ambulatoires	Charges	CHF	208'300.-
43 Prévention de la santé	Charges	CHF	2'400.-
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	1'300.-
51 Maladie et accident	Charges	CHF	1'747'600.-
53 Vieillesse et survivants	Charges	CHF	49'300.-
54 Famille et jeunesse	Charges	CHF	1'546'400.-
55 Chômage	Charges	CHF	362'600.-
56 Construction de logements sociaux	Charges	CHF	12'400.-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	Charges	CHF	3'834'400.-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	22'000.-
61 Circulation routière	Charges	CHF	4'680'500.-
62 Transports publics	Charges	CHF	1'124'000.-
63 Transports, autres	Charges	CHF	304'000.-
71 Approvisionnement en eau	Charges	CHF	30'000.-

72 Traitement des eaux usées	Charges	CHF	0.-
73 Gestion des déchets	Charges	CHF	273'500.-
74 Aménagements	Charges	CHF	51'500.-
75 Protection des espèces et du paysage	Charges	CHF	24'600.-
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	Charges	CHF	57'600.-
77 Protection de l'environnement, autres	Charges	CHF	58'200.-
79 Aménagement du territoire	Charges	CHF	60'600.-
81 Agriculture	Charges	CHF	25'100.-
82 Sylviculture	Revenu	CHF	43'2000.-
84 Tourisme	Charges	CHF	86'200.-
85 Industrie, artisanat et commerce	Charges	CHF	20'800.-
87 Combustibles et énergie	Revenu	CHF	802'100.-
91 Impôts	Revenu	CHF	28'194'000.-
93 Péréquation financière et compensation des charges	Revenu	CHF	4'091'800.-
96 Administration de la fortune et des dettes	Revenu	CHF	1'261'100.-
97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	Revenu	CHF	33'700.-

Le président ouvre ensuite la discussion sur le plan financier qui ne suscite aucun commentaire. Il passe ensuite au budget des investissements qui appelle la discussion suivante :

Amendement du groupe PS

50100.00 *Route / voies de communication* de l'entité 41 6220 *Trafic régional (Voirie)*

Mise en conformité des arrêts de bus **montant : Fr. 560'000.-**

Ajout au tableau des investissements à solliciter en 2020

Mme Sarah Fuchs Rota (PS) prend la parole en ces termes pour développer cet amendement :
« Bien que notre amendement vienne péjorer notre budget, le groupe PS propose d'ajouter au budget des investissements pour 2020, la mise en conformité des anciens arrêts de bus de la ligne que nous venons de voter dernièrement. En effet, cette mise en conformité répond à une obligation fédérale de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées et les arrêts devront de toute manière être mis aux normes d'ici à fin 2023. L'anticipation de ce projet permettra non seulement aux personnes en situation de handicap, mais également à l'augmentation grandissante de personnes âgées utilisant un rollateur, et bien entendu à l'ensemble des utilisateurs de profiter de cette ligne de transport stratégique de manière plus sécurisée et adéquate. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le groupe UDC refusera cet amendement pour la simple et bonne raison que cela ne représente pas un investissement prioritaire et au vu de la délicatesse des finances communales il est bon d'être pragmatiques. Le délai de 2023 laisse un peu de temps.

M. Di Meo (PLR) exprime tout d'abord un doute sur la faisabilité de cette réalisation en 2020 en fonction de l'avancement du projet, des possibilités, surtout avec la stratégie du Conseil communal qui veut plafonner pour les six premiers mois à 500'000 francs d'investissement pour laisser une marge à l'Exécutif suivant. Si la commune a jusqu'en 2023 pour cette mise en conformité, c'est depuis 2003 que toutes les communes de Suisse en sont informées. La situation devient effectivement assez urgente, mais elle peut encore attendre une année.

Mme Fuchs Rota (PS) souhaite ajouter que l'idée était aussi de profiter des travaux qui seront faits sur cette ligne, afin que tous les arrêts soient conformes à la loi.

M. Mermet (cc) souhaite tout d'abord apporter une réponse sur le plan technique : la LHand, qui impose cette mise à niveau des arrêts de bus, date de 2003. Mais il faut relever que le projet cantonal qui permettra de la mettre en œuvre est attendu pour le mois de janvier. Il est donc difficile d'avancer dans ce projet sans cette directive, sans l'édiction du Canton, des règles qu'il entend appliquer et notamment pour le subventionnement. Le Conseil communal est conscient de l'urgence à 2023, mais n'ayant en main ni les éléments ni les contraintes, il n'a pas souhaité mettre ce projet dans la planification.

M. Santiago (Les Verts) aimerait savoir quel est le préavis du Conseil communal sur cet amendement.

M. Mermet (cc) indique que, même si l'amendement devait être accepté, le Conseil communal respectera les engagements qu'il souhaite prendre par rapport aux prochaines autorités et le marge de manœuvre qu'il souhaite leur laisser. Le projet ne se fera donc pas avant, au mieux, l'automne prochain. Aujourd'hui, le Conseil communal n'est pas en mesure de donner un calendrier précis. C'est pour cela qu'il n'a pas souhaité entrer en matière formellement, mais souhaite faire le travail en amont avant de donner son avis.

La parole n'étant plus demandé, le président passe au vote de l'amendement du PS.

L'amendement est rejeté par 21 NON, 10 OUI, 4 abstentions.

Le président passe ensuite à l'amendement du Conseil communal.

Amendement du Conseil communal

50300.00 *Autres ouvrages de génie civil* de l'entité 31 8731 *Chauffage à distance (DTSC)*

Ajout au tableau des investissements à solliciter en 2020 :

Rénovation du CAD des Bayards

montant : Fr. à estimer

M. Mermet (cc) explique qu'il s'agit d'un oubli. Le programme comprend déjà le projet d'extension du chauffage à distance de Couvet, mais pas celui des Bayards, qui est déjà en route puisqu'il a fait l'objet d'un crédit du Conseil communal. Ces crédits autofinancés, qui n'ont donc pas d'incidence sur le budget ou le frein aux dépenses. Même s'ils n'ont pas de conséquences financières formellement sur le budget, il est important que cet élément figure au tableau des investissements afin d'avoir toutes les informations.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote de l'amendement du Conseil communal.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Après avoir préalablement traité les points 7 et 8 de l'ordre du jour, ayant potentiellement une incidence sur le budget, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, dont il donne lecture :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;
vu le Règlement sur les finances, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 24 octobre 2019 ;
vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 18 novembre 2019 ;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier Le budget des investissements de l'exercice 2020 est amendé comme suit :

Entité 31 8731 Chauffage à distance (DTSC)
Rubrique 50300.00 Autres ouvrages de génie civil / Rénovation du CAD des
Bayards : montant à estimer (nouvelle rubrique) ;

Art. 2 Au vu de l'amendement ci-dessus, est approuvé le budget de l'exercice 2020, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	69'794'900
Revenus d'exploitation	Fr.	61'882'700
Résultat d'exploitation (déficit)	Fr.	- 7'912'200
Résultat provenant des financements	Fr.	+ 1'970'300
Résultat extraordinaire	Fr.	+ 2'975'300
Total du compte de résultat (déficit)	Fr.	- 2'966'600

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	13'384'300
Recettes	Fr.	1'296'400
Investissements nets	Fr.	12'087'900

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr.	549'600
Recettes	Fr.	0

Art. 3 La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2020 est fixée à 6'416'700 francs.

Art. 4 Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2020 est fixé à 1'023'700 francs.

Art. 5 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Cet arrêté est approuvé par 30 OUI, 4 NON et 1 abstention.

7. ARRÊTÉ RELATIF À L'IMPÔT FONCIER

Le président ouvre directement la discussion générale.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que, comme précédemment annoncé, l'UDC refusera catégoriquement cet arrêté. En effet, ce dernier prévoit une extension d'un impôt foncier qui impactera directement les propriétaires, mais aussi, par effet de rebond, les locataires. L'attractivité résidentielle en sera péjorée, car les loyers risquent de prendre l'ascenseur. Certains rétorqueront à l'UDC que nous n'avons pas le choix, que c'est une adaptation nécessaire pour pouvoir compenser les effets de la réforme fiscale cantonale, comme évoqué tout à l'heure. À cela le groupe UDC répond que nous avons le choix, rien n'oblige à approuver ce prétendu état de fait. Ce décret ne fait pas suite à une obligation, mais une simple possibilité offerte par le Canton aux communes, une sorte de cadeau empoisonné, mais que nous sommes libres de refuser.

Si la réforme fiscale cantonale doit, à terme, se traduire par une hausse des impôts et des taxes au niveau de la commune, ainsi que par l'instauration de nouveaux impôts sectoriels, alors cette réforme nous conduira au point de départ. Avec des charges inchangées, voire même augmentées pour la population. Pendant que d'un côté le Canton se targuera de sa prétendue gestion exemplaire, de l'autre, les communes, Val-de-Travers y compris, se retrouveront prises au piège de l'austérité.

Au niveau cantonal, l'UDC avait approuvé la réforme fiscale, car elle y voyait une baisse importante des impôts pour tous, mais elle avait mis en garde : les communes ne doivent pas en payer le prix, sinon cela sera vain.

Au niveau communal, l'UDC reste donc cohérente avec son discours et refusera dès lors de jouer ce jeu, non pas des chaises musicales, mais plutôt des chaises fiscales et exige du Canton qu'il prenne ses responsabilités et finance ses propres réformes en commençant par réduire son gargantuesque train de vie. Pour mémoire, des créations de poste ont été prévues dans le cadre du budget cantonal 2020, ce qui est plutôt incongru lorsqu'il est plutôt sensé faire des économies. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : c'est le Canton qui a engagé une réforme fiscale, mais au lieu de se remettre en question et de réduire son train de vie, il préfère pousser les communes à se sacrifier, à réduire leur attractivité résidentielle, à péjorer ses concitoyens pour supporter cette réforme et cela n'est pas acceptable.

Ce nouvel impôt foncier aura des conséquences dramatiques pour notre commune. Car en l'étendant aux personnes physiques, le risque de voir les loyers prendre l'ascenseur est accru. Il ne faut pas être naïf, en se mettant à la place d'un propriétaire qui ne sera pas un idéaliste convaincu, il ne va pas déceintement et posément accepter qu'on lui baisse ses revenus parce que la collectivité en a besoin. Le report de ces charges supplémentaires sur ses locataires sera inéluctable. D'avantage de charges de loyer pour les locataires signifie un abaissement de l'attractivité de la région, qui jouissait pourtant de loyers relativement raisonnables. Une annulation partielle des effets de la réforme cantonale sur les finances des ménages, un appauvrissement de la population et donc un frein au dynamisme économique de Val-de-Travers, voilà ce à quoi nous sommes exposés.

M. Rosselet-Christ rappelle encore que la région a perdu, sauf erreur, 130 habitants l'an dernier. Les conséquences de cet impôt ne feront qu'accentuer cet exode. Et pose la question de savoir si c'est vraiment ce que les autorités souhaitent.

Il relève que la Commune travaille dur, tout bord politique confondu, pour se rendre attractive et dynamique. Est-ce bien la volonté de se mettre des bâtons dans les roues dans le cadre de ce long travail ? S'il n'est d'ailleurs pas surprenant que la gauche soutienne encore l'introduction d'un nouvel impôt, il est en revanche surprenant qu'elle n'ait pas anticipé ces mécanismes pourtant si logiques. L'UDC ne se rendra donc pas complice, ce soir, de ces pirouettes financières et refuse catégoriquement de se soumettre au dictat économique du gourmand canton de Neuchâtel.

Refuser l'extension de cet impôt foncier, c'est non seulement préserver les propriétaires, mais aussi et surtout les locataires, d'une indésirable hausse des charges liées à la propriété et au logement. Mais c'est aussi réaffirmer l'autonomie séculaire des communes dans les artères du pouvoir helvétique, tout en plaçant le Canton face à ses responsabilités. L'UDC dira donc unanimement « non » à ce décret et invite l'hémicycle à en faire de même et tout particulièrement, elle lance un appel à l'union de la droite, le PLR semblant partagé sur ce dossier. Elle appelle les PLR résignés, ou nourris de quelque appréhension, à revoir cette appréciation sur cet arrêté et à oser s'élever, sans crainte, comme le fera l'UDC ce soir, contre un nouvel impôt.

M. Vaucher (POP) relève qu'en Suisse et au canton de Neuchâtel, nous avons encore de la chance d'avoir des lois qui protègent les locataires d'augmentations de loyer capricieuses. Il est absolument impossible, comme ça, sans raison valable, d'augmenter les loyers. Il faut bien se rappeler que cet impôt n'aura pas d'incidence sur les personnes qui habitent leur propre appartement ou villa. Il s'agit d'un impôt sur des biens de rente. La différence est à souligner. Or, les baisses d'impôts qui auront lieu vont permettre de payer moins sur le revenu et cet impôt rajoutera un petit quelque chose sur la fortune. M. Vaucher ne se sent pas inquiet, car le propriétaire qui gère correctement son immeuble de rente sera de toute façon bénéficiaire avec les baisses d'impôt qui ont été proposées. Il répète qu'il s'agit bien d'un impôt sur la fortune, sur des biens de rente.

M. Mairy (cc) souhaite intervenir pour expliquer la position du Conseil communal et pourquoi il a souscrit à cette possibilité offerte par le Grand Conseil et de rappeler quelques chiffres à opposer à l'envolée du rapporteur du groupe UDC.

Pour rappeler de quoi il est question, il s'agit d'un impôt foncier qui frappera tous les immeubles de rente, comme l'a rappelé le rapporteur du groupe UDC, à une hauteur 1,6‰, calculé sur la valeur cadastrale. Au niveau des volumes financiers qui sont en jeu, au niveau du canton, on parle d'une réforme de la fiscalité qui sera favorable à hauteur de 77 millions de francs en faveur des contribuables. Le total de l'impôt foncier qui pourrait être perçu, puisque chaque commune a la latitude de le faire ou pas, en l'élargissant aux personnes physiques, sera de l'ordre de 28 millions. Il reste donc un delta de 48,7 millions encore en faveur des contribuables.

À l'échelle communale, la réforme de la fiscalité aura un impact, de 1,186 million de francs. L'élargissement de l'impôt foncier rapporterait 795'000 francs, ce qui laisserait encore un delta en faveur des contribuables de 391'000 francs, ce qui reste assez conséquent. Le Conseil communal ne dispose pas, à ce stade, de données suffisamment précises pour savoir quel est le nombre de contribuables touchés, quels sont les contribuables qui vivent au Val-de-Travers et qui s'y retrouveront avec la réforme, et ceux qui n'y vivent pas. Lorsqu'on regarde la structure moyenne de la population de Val-de-Travers et le montant retiré de l'impôt sur la fortune, par déduction, on imagine qu'une bonne part des propriétaires touchés par cet impôt foncier n'habitent malheureusement pas au Val-de-Travers.

Pour en rester au niveau des chiffres, M. Mairy rappelle, comme l'a mentionné le rapporteur du groupe POP, que des lois protègent les locataires en matière de droit du bail. Quand bien même un propriétaire souhaitait répercuter cette hausse de 1,6‰ qu'il aurait sur un loyer de 1000 francs par exemple, cela représenterait une hausse de 1,60 franc. Si c'est ça qui fait fuir les habitants de notre commune, il y a effectivement de quoi s'inquiéter.

M. Mairy rappelle surtout que cet impôt foncier est une marge de manœuvre offerte aux communes pour compenser la réforme de la fiscalité, qui comprend la baisse de la valeur locative. Là on ne parle pas de 1,6‰, puisque la fiscalisation de la valeur locative va diminuer, pour la première tranche, jusqu'à 500'000 francs, le taux d'imposition va passer de 4,5 à 3,6%. L'ordre de grandeur est tout à fait différent. Pour la seconde tranche, entre 500'000 et 1 million de francs, le taux diminuera de 3,6 à 3,2%. On peut constater à quel point cet impôt foncier, certes, sur le principe peut être regretté, le Conseil communal ne le fait pas de gaité de cœur, ce n'est jamais un plaisir d'ajouter un nouvel impôt. Mais il est d'un impact limité et pensé pour diminuer l'effet des réformes fiscales. C'est pourquoi le Conseil communal reste dans la ligne qui était la sienne lors de l'établissement du budget et invite le Conseil général à approuver cet arrêté.

M. Santiago (Les Verts) relève que la question est très technique et qu'il n'a pas relevé tous les chiffres. Il souhaite s'adresser à l'UDC particulier, indiquant que le budget présenté ce soir n'est pas satisfaisant, avec un déficit de 3 millions de francs. Accepter la position de l'UDC concernant l'impôt foncier, c'est péjorer encore ce budget de plus de 800'000 francs. Il se demande si c'est véritablement la position que le groupe agrarien défend.

M. Mairy (cc) souhaite revenir sur un élément important : le fait que l'adaptation de la législation cantonale ne permet pas de maintenir un impôt foncier limité aux personnes morales. Si l'arrêté

devait être refusé, l'intégralité de l'impôt foncier serait supprimée, soit 795'000 francs de recettes de moins pour les personnes physiques, mais aussi environ 150'000 francs de moins quant à l'impôt foncier sur les personnes morales, en tout 945'000 francs en moins sur le budget 2020.

M. Rosselet-Christ (UDC) répond brièvement à M. Santiago et rassure sur le fait que son groupe a bien compris l'enjeu de cet impôt. La position de l'UDC, telle qu'elle l'a toujours été, est de combattre toute hausse d'impôt et de taxe. C'est sa ligne et elle s'y tient. Même si une hausse peut sembler « négligeable », elle reste un signal négatif à l'égard de la population, des entreprises, des propriétaires et de toutes les personnes qui contribuent à notre commune. Des sommes sont en jeu, en effet, des lois protègent les locataires jusqu'à un certain point, mais on sait aussi que les lois sont parfois contournées, des passe-droit sont octroyés dans certaines situations, surtout dans certaines régions où le marché de l'immobilier est plus saturé et où les locataires n'ont pas la vie aussi facile qu'au Val-de-Travers. L'UDC souhaite éviter que les locataires, à court, moyen ou long terme, paient le prix d'une hausse d'impôt indésirable. Chaque franc de plus est un franc de trop !

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière ; elle est acceptée par 33 OUI et 2 abstentions.

Le président passe ensuite en revue l'arrêté et passe au vote de **l'arrêté relatif à l'impôt foncier. Il est accepté par 20 OUI, 13 NON et 2 absentions.**

8. ARRÊTÉ RELATIF AU TAUX DE COUVERTURE DU FINANCEMENT DE LA TAXE DÉCHETS PAR L'IMPÔT

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe directement au vote de cet arrêté.

L'arrêté relatif au taux de couverture du financement de la taxe déchets par l'impôt est accepté à l'unanimité.

9. COMMUNICATION

M. Simon-Vermot (cc) informe le Conseil général que le règlement de police a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 2 décembre dernier. Il est entré en vigueur ce jour-là, sans aucune modification.

10. RÉOLUTION URGENTE EN FAVEUR DE LA FAMILLE AYVAZOV-KOROLOVA, DE NOIRAIGUE

Le président passe la parole au groupe des Verts pour la motivation de l'urgence dans un premier temps.

M. Santiago (les Verts) remercie tout d'abord le Législatif pour avoir accepté cette modification de l'ordre du jour. Pour motiver l'urgence il rappelle l'introduction de la résolution elle-même : « *le Conseil général de la commune de Val-de-Travers demande au secrétariat d'Etat aux migrations, au service des migrations du canton de Neuchâtel et au tribunal administratif fédéral, le réexamen pour renouveler le permis de séjour en faveur de la famille Ayvazov – Korolova. En outre il est demandé qu'un effet suspensif sur la décision actuelle de renvoi puisse être appliqué à la procédure en cours.* »

Le texte de la résolution ayant été remis aux conseillers généraux, M. Santiago les invite à jeter un œil sur les conditions dans laquelle se trouvent cette famille. Il s'exprime ensuite en ses termes : « *Dès lors que la clause d'urgence doit être approuvée par deux tiers de l'assemblée. Il convient de rappeler, qu'au moment de voter sur l'urgence, une abstention équivaldra quasiment à un refus de*

discuter de la résolution ce soir. Aussi j'espère que vous conviendrez que l'urgence est bel et bien nécessaire et vous prie de bien vouloir l'accepter.

La famille Ayzazov-Korolova vit avec une véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête ; les parents et leurs trois enfants peuvent être renvoyés du jour au lendemain, cela ne tient qu'à un fil. Notre conseil a la possibilité ce soir, soit de consolider ce fil, soit de l'affaiblir.

Certes, notre Conseil général n'a aucune prise ni compétence sur une procédure judiciaire en cours et, dans notre Etat de droit démocratique, la séparation des pouvoirs est précieuse. Cette résolution n'a donc aucunement le but d'interférer avec les autorités administratives et judiciaires, mais il existe toutefois une véritable dimension sociale et politique que nous aurions tort de ne pas prendre en considération rapidement.

Des personnes très intentionnées se mobilisent autour d'un collectif citoyen pour aller bien au-delà de la récolte de signatures. Des informations importantes seront communiquées cette semaine, via la presse ; d'ailleurs un article sur Arcinfo est en cours de rédaction. Pour l'heure, elles sont encore confidentielles mais sachez qu'il subsiste un espoir que leur situation se régularise, au plan administratif et financier, et ce très prochainement. Pour notre part, déjà ce soir, nous avons la possibilité de renforcer cet espoir.

Au plan social, quasiment émotionnel, chacun est libre d'écouter son cœur, son âme ou sa conscience. Toutefois à la veille de Noël, alors que la plupart d'entre nous sommes dans les préparatifs des fêtes de fin d'année, peut-on détourner notre regard et rester indifférent, les mains dans les poches, sans broncher et, de la sorte, nous accommoder qu'une famille établie au vallon depuis 10 ans puisse être renvoyée vers un pays qui connaît la guerre civile ? Ce serait moche.

Au plan politique, peut-on honnêtement ignorer la mobilisation citoyenne qui a pris avec vigueur ? Les citoyens se plaignent facilement et régulièrement que les élus politiques ne sont plus capables de porter leurs aspirations et ils se détournent de plus en plus de la chose publique. On a l'opportunité ce soir de démontrer, qu'au contraire, nous sommes en phase avec leurs préoccupations et si cette résolution urgente peut contribuer quelque peu à enrayer le manque d'intérêt de la population vis-à-vis de la politique, alors elle paraîtra pertinente.

Enfin nous avons débattu tout à l'heure du budget 2020, mais nous devons garder à l'esprit deux éléments importants : l'attractivité démographique de la commune et la solidarité intercommunale. Notre commune souffre d'une image qui n'est pas attractive, à l'instar de celle du Centre sportif régional. Dans un futur que l'on n'espère pas trop éloigné, l'équilibre budgétaire passera par un accroissement de la population résidente. Mais tout en songeant à attirer de nouveaux habitants, faisons aussi un geste pour essayer de garder les personnes qui sont déjà là ! Et sans que cela ne nous coûte quoi que ce soit, hormis le temps consacré ce soir.

En outre, notre commune bénéficie, depuis sa naissance, de la solidarité intercommunale, via la péréquation, à hauteur de quelques quatre millions chaque année. Sans cette solidarité, notre situation serait intenable. Aussi, sachons faire preuve de solidarité envers nos concitoyens comme les autres communes riches font preuve de solidarité envers nous.

Pour l'image de notre commune, à l'interne et à l'externe, accepter cette résolution avec la clause d'urgence est donc non seulement une question de cœur, mais aussi de raison.

Le président passe ensuite la parole aux groupes.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe ne combattra pas la clause d'urgence. Par contre, il n'approuvera pas de cette résolution. Beaucoup de choses ont été dites par les Verts. Le sujet est très émotionnel et l'UDC est sensible à cette question, toutefois, plusieurs éléments doivent être pris en compte : une institution politique a le devoir de travailler sur des éléments concrets. Or, bien que la bonne foi de M. Santiago ne soit pas mise en doute, ni les arguments des pétitionnaires d'ailleurs, le Conseil général ne peut pas déceimment approuver une résolution, qui va dans le sens de la défense d'une famille d'ici, sans avoir les éléments du dossier inhérent à celle-ci. La Suisse, de manière générale, fait preuve d'une certaine largesse s'agissant d'immigration. C'est un pays relativement ouvert. Le taux d'immigration est élevé ; de nombreuses personnes s'installent en

Suisse chaque année. Si les services cantonaux et fédéraux émettent une non-volonté de maintenir le statut de personnes résidentes, en principe, ils ont de bonnes raisons de le faire. L'UDC ne veut pas présumer de quoi que ce soit, mais tous les éléments de dossier, les éléments factuels, ne sont pas en notre possession. Seuls des arguments liés à l'aspect émotionnel sont présentés et il ne serait pas responsable d'approuver une résolution sur cette seule base-là.

M. Rosselet-Christ rappelle que la Commune ne dispose pas d'outils, de marge de manœuvre pour contrecarrer les décisions, qu'elles soient cantonales ou fédérales, qui relèvent du droit supérieur. Pour ces raisons, l'UDC ne souhaite pas présumer de quoi que ce soit et préfère émettre une réserve en refusant cette résolution.

Mme Ioset (POP) s'exprime ainsi à son tour : « *La Suisse a signé en 1997 la Convention internationale des droits de l'enfant qui confère une protection spéciale aux enfants vivant sur le territoire des pays signataires. 20 pays membres de l'Organisation des Nations Unies avaient ratifié cette convention en 1990.*

Les membres du POP de Val-de-Travers ne sont pas des amis proches de la famille Ayvazov. Nous ne pouvons pas témoigner de leur irréprochabilité et ce n'est pas à nous de le faire. Nous savons seulement qu'il s'agit d'une famille avec trois enfants en bas âge, nés en Suisse, menacée d'expulsion après 14 ans de vie en Suisse.

De plus, nous trouvons que l'activité musicale des époux Ayvazov est un plus pour notre commune et notre canton. Et au cas où cela constituerait un souci pour certains de nos collègues au Conseil général, nous ne pensons pas que leur présence soit une menace pour l'emploi des autochtones, vu qu'ils exercent leur métier de musiciens de façon indépendante.

C'est pourquoi nous soutenons la demande du groupe des Verts pour que la commune de Val-de-Travers prenne position contre le renvoi de la famille Ayvazov, en cohérence avec les engagements internationaux de notre pays envers les enfants. Que la Suisse surveille les conditions de vie des enfants sur des territoires en conflit armé est une bonne chose – qu'elle doit appliquer strictement sur son propre territoire les articles de la convention qu'elle a signée est une évidence. »

M. Di Meo (PLR) fait remarquer qu'il y a eu un premier développement lors de la demande de modification de l'ordre du jour, puis un deuxième développement maintenant lorsqu'il s'agit de se prononcer uniquement sur l'urgence. Étant donné l'interpellation déposée sur l'application du règlement général, il se pose des questions sur le déroulement des débats. Comme apparemment tous les groupes ont déjà fait le développement complet, il en fera donc de même et s'exprime donc en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance du projet de résolution proposé ce soir avec une attention toute particulière. La cause est honorable, il faut le souligner, mais le chemin emprunté par les Verts n'est, à notre sens, pas adapté à la situation. Est-ce vraiment à notre autorité de débattre et prendre position sur ce genre de procédure ? Ne devons-nous pas laisser les autorités compétentes se charger de prendre leurs responsabilités et les décisions qui s'imposent selon leur propre jugement ? Certaines fois, l'issue de la procédure ne donne pas satisfaction à une frange de la population ou à certains partis politiques. Qu'il en soit ainsi ! Chacun est libre de prendre les initiatives qu'il souhaite. Un mouvement citoyen a d'ailleurs été lancé avec une pétition, que certains membres de notre groupe signeront probablement en tant qu'habitant de notre commune. En outre, que se passerait-il si nous acceptons cette résolution ? Est-ce la promesse d'un soutien assuré pour toutes les personnes se trouvant dans la même situation ? Et que faisons-nous des autres situations ? Aucune ne se ressemble, toutes sont complexes et différentes. Comment savoir lesquelles soutenir ? Comment ne pas tomber à coup sûr dans la discrimination et l'injustice ?*

Dès lors, le PLR ne soutiendra pas ce texte, mais remercie tout de même ce débat sur la place publique. »

Le président invite l'Assemblée à se prononcer sur l'urgence de cette résolution qui doit recueillir les deux tiers des votants. Elle est acceptée par 31 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

M. Santiago (Les Verts) remercie les différents groupes pour leur position et donne quelques précisions, notamment sur le fait que le Canton a donné un préavis favorable. C'est à Berne, au secrétariat d'Etat aux migrations que l'octroi du renouvellement du permis a été refusé. Ce soir, si la commune est, comme le Canton, favorable, cela donnera un signal assez important vis-à-vis de ces personnes qui résident au Val-de-Travers depuis dix ans et dont les trois enfants sont nés dans le canton de Neuchâtel.

Si les groupes considèrent qu'il faut un dossier concernant ces personnes pour se prononcer, les Verts estiment, au contraire, que ce n'est pas au Législatif de porter un jugement sur ces personnes, ni se substituer aux autorités judiciaires. Il subsiste une lueur d'espoir et l'Assemblée a le choix entre la faire durer, et même grandir, ou au contraire de basculer du côté obscur. Ne désire-t-on pas accomplir un geste simple, mais qui assurément illuminera le cœur des citoyens vallonniers et même bien au-delà ?

Mme Mermet Meyer (PS) demande une suspension de séance.

Le président accord 5 minutes et reprend la séance à 22h29

Mme Mermet Meyer (PS) intervient rapidement pour signifier, qu'après discussion, il n'y a pas d'unanimité au sein du groupe PS. Certains accepteront cette résolution, ne serait-ce que pour le soutien apporté à cette famille, tout en ne connaissant pas la globalité de la situation, ni celles de toutes les familles qui peuvent être dans un cas similaire. Le PS estime toutefois qu'il est important d'apporter une sorte de soutien à cette famille et aux gens qui sont dans cette situation.

La parole n'était plus demandée, le président passe au vote de cette résolution, précisant qu'elle nécessite les deux tiers des voix des membres présents. **La résolution est rejetée par 18 NON, 15 OUI et 2 abstentions.**

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation tripartite des groupes POP, UDC et les Verts concernant **une modification du règlement communal**

« Depuis plusieurs années, la plupart des groupes ont pris l'habitude de compléter leur indice de satisfaction au terme d'une réponse du Conseil communal à une interpellation par une réponse courte et concise. Cet usage nourri la discussion et fait du sens dans la compréhension publique de l'indice de satisfaction des groupes. Or, cette habitude n'est formellement pas prévue par le règlement communal.

Nous proposons ici d'y remédier afin d'officialiser cette pratique. Outre l'enrichissement évoquée des débats, notre Commune s'alignerait ainsi sur les usages du Grand Conseil neuchâtelois en la matière.

Nous espérons que ce changement soit pris en charge par le Conseil communal et la commission ad-hoc le plus rapidement possible, pour que notre Conseil ne soit pas désavoué sur sa pratique jusqu'ici tacitement tolérée, dans le cadre de ses travaux dont nous relevons par ailleurs la collégialité et l'efficacité.

Par la présente interpellation, nous demandons au Conseil communal s'il compte entreprendre rapidement une modification de l'art. 3.30 al. 4 du règlement communal afin d'introduire, au terme de la réponse du Conseil communal à une interpellation un droit de réponse systématique d'une minute à l'auteur de cette dernière. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique qu'il ne s'agit pas de demander à se soustraire à une obligation de ce règlement, mais de l'adapter à un usage qui a cours dans cet hémicycle et qui enrichit considérablement les débats. À son avis, cela a plus de sens de développer, en une petite minute, pourquoi on est satisfait ou pas, que de juste dire si on l'est ou pas. Pour la compréhension, tant au sein du Conseil général que pour le public, cette nuance est importante.

M. Simon-Vermot (cc) remercie les auteurs de cette interpellation pour leur proposition qui renforce le Conseil général comme hémicycle politique où se déroule de sains et constructifs débats démocratiques. Pour mémoire, le règlement général actuel permet déjà d'ouvrir une discussion, après la réponse de l'Exécutif, à la condition expresse que le Conseil général le décide. De même, le règlement permet à l'interpellateur de se déclarer satisfait ou non de la réponse.

Ceci étant rappelé, M. Simon-Vermot indique que les travaux sur la révision du règlement général de la commune sont bien avancés au niveau de son dicastère. Il ne sera donc pas compliqué de prévoir une mesure supplémentaire pour que la réglementation corresponde à la réalité.

M. Rosselet-Christ (UDC) est satisfait de la réponse.

2. Interpellation du groupes UDC concernant **le chauffage à distance des Bayards : quelle suite ?**

« Lors de la session du Conseil général du 18 mars 2019, le groupe UDC interpellait le Conseil communal sur la gestion et les projets de maintenance et de développement du chauffage à distance des Bayards. Le Conseil communal, en la personne de M. le Conseiller communal Christian Mermet, nous avait alors répondu en ces termes, extraits du procès-verbal de ladite séance : "Nous attendions d'avoir des nouvelles quant à l'avenir de la scierie qui est actuellement liée au CAD. Il semble garanti. La production de chaleur doit être totalement repensée, notamment du fait de l'âge de la chaudière et de l'évolution des normes de pollution qui vont imposer l'installation de filtres volumineux qui ne pourront être installés dans le local actuel. Une étude pour une possible extension va être lancée ce printemps. Un projet pourrait être soumis au Conseil général cette année encore avec l'adaptation du CAD des Bayards aux normes de celui de Couvet, c'est-à-dire un projet communal mais auto financé."

Depuis lors, nous n'avons plus eu de nouvelles du Conseil communal. "Winter is coming", l'hiver vient, il est même déjà là. Les bayardines et bayardins tributaires de ce chauffage se retrouveront-ils piégés dans le froid où le Conseil communal va-t-il proposer un projet concret dans un délai raisonnable ? »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que c'est simplement la suite logique d'une autre interpellation déposée au mois de mars, afin de connaître l'état de la situation, car l'UDC s'inquiète pour ses concitoyens des Bayards.

M. Mermet (cc) relève que la chaufferie à bois du réseau du chauffage à distance des Bayards existe depuis 25 ans déjà. C'est un CAD qui, au contraire de celui de Couvet, n'est pas exclusivement en mains communales. Le réseau appartient et est entretenu par la Commune, mais la production de chaleur est gérée par une société privée, la CCBB chauffage à bois SA, dont les actions sont détenues à 80% par la Commune et à 20% par M. et Mme Keller, de la scierie Keller.

Aujourd'hui, ce sont à peu près vingt immeubles qui sont raccordés pour une consommation annuelle d'environ 1,750 million de kilowatts.

Dans la première phase du projet actuel du CAD, il avait été prévu de pouvoir l'étendre et des vannes avaient été mises en attente. Depuis 2011, la commune de Val-de-Travers a procédé à de nombreux entretiens, notamment suite à des dégâts importants dus à la tempête Lothar. De gros entretiens ont été menés à la fois sur la production, dans le cadre de la CCBB, et sur le réseau, dans le cadre de l'entretien des compteurs, systèmes de mesures, etc.

Avec le bureau d'ingénieurs Masai, un processus a été mis en route pour la rénovation et l'extension du CAD. Plusieurs questions se sont posées lors de ces premières études, notamment par rapport au local, qui se trouve actuellement dans la scierie et qui est beaucoup trop petit pour la prochaine installation qui devra intégrer, entre autres, des filtres plus volumineux. Le projet actuel prévoit de maintenir le site de production de chaleur autour de la scierie, mais dans un site propre de la commune de Val-de-Travers, relié à la scierie pour exploiter les sous-produits de celle-ci et garder l'intérêt de ce lien entre les deux entités. Parallèlement, une étude est menée pour l'extension, avec une enquête qui est déjà lancée et la population informée.

La vision est assez claire de ce qu'il est possible de faire en collaboration avec la scierie. Le Conseil communal espère ainsi monter un projet et établir un business plan qui pourrait être soumis au Conseil général durant le premier semestre de l'année 2020. L'idée étant de faire de ce chauffage des Bayards un chauffage selon les mêmes normes que celles appliquées à Couvet : un CAD autofinancé, de manière à ce que s'il dégage des bénéfices, ils soient redistribués aux utilisateurs et s'il devait perdre un peu d'argent, ce qui n'est en tout cas pas souhaité, ce soit financé par une augmentation des contributions, sans toucher à l'impôt.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que le groupe UDC est pleinement satisfait.

3. Interpellation du groupes UDC concernant **la visibilité des ralentisseurs le long de la Pénétrante à Couvet (suite) - de l'urgence de revoir le concept !**

« Il y a quelques temps, l'UDC interpellait le Conseil communal sur le manque de visibilité des pots de fleurs qui servent de ralentisseurs le long de la Pénétrante à l'ouest du village de Couvet. Peu de temps après, de jolis ornements floraux, un peu petits mais toutefois bien visibles, sont venus agrémenter ces ralentisseurs et par la même accroître la visibilité de ces derniers. Toutefois, aujourd'hui, hiver oblige, il n'y a plus de fleurs et de simples jalons de bois avec une légère peinture rouge à leur sommet ornent désormais ces ralentisseurs. La visibilité est, à notre sens, clairement insuffisante, surtout lorsque le jour baisse (l'automne n'est pas propice à une bonne visibilité sur la route, davantage encore lorsqu'il fait mauvais temps).

Au vu de ces éléments et tenant compte de l'important trafic transitant quotidiennement par ce tronçon, le Conseil communal peut-il dès lors réfléchir à une solution concrète afin de rendre une bonne fois pour toute ces ralentisseurs visibles, afin de garantir la sécurité des usagers et ce avant qu'un accident sévère ne survienne ?

L'UDC est favorable au maintien de ralentisseurs, permettant une circulation moins rapide en localité et donc plus sûre. Mais si des bacs à fleurs de l'actuelle taille font certainement parfaitement l'affaire dans une petite ruelle limitée à 20 ou 30 km/h, ce n'est pas du tout le cas pour une route aussi large et dégagée que la Pénétrante ; il faut, pour des questions de visibilité et donc de sécurité (tant pour les automobilistes que les cyclistes, les motards et les piétons garant leurs véhicules à proximité), des bacs ou des obstacles plus larges et surtout plus visibles, dont les couleurs ne se confondent pas avec l'environnement avoisinant. L'UDC propose par exemple la pose de bacs à fleurs géants, ornés de couleurs vives, comme l'on peut en voir dans certains villages suisse-allemands ; nous sommes ouverts à toute proposition originale qui serait efficace en ce sens. »

M. Rosselet-Christ (UCD) revient sur la notion de sécurité. Avec la baisse de la luminosité en saison hivernale et l'absence des fleurs, qui avaient pourtant bien agrémenté la visibilité cet été, il y a véritablement un danger sur cette route. Il serait dommage que la Commune tarde à réagir et qu'un accident grave se produise entre temps.

M. Fatton (cc) remercie le groupe UDC pour son interpellation, qui doit être la deuxième à ce sujet. Il rappelle que ces ralentisseurs ont été élaborés par un bureau d'ingénieurs. Celui-ci a proposé plusieurs variantes à la Commune. Pour des mesures d'économies, l'Exécutif a choisi la moins chère. Force est de constater qu'elle n'était pas complètement satisfaisante, malgré le fait qu'elle soit aux normes.

M. Fattou propose de reprendre ce dossier dans le cadre de la commission des travaux publics pour voir comment il est possible d'améliorer la situation, avec le remplacement de ces différents bacs par d'autres plus visibles.

M. Rosselet-Christ (UCD) remarque que la sécurité n'a pas de prix et est donc satisfait de cette réponse.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse et lève la séance à 22h40. Il invite toutes et tous à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié servi à l'occasion de la dernière séance de l'année.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Giovenco